



**ENTRETIENS
ENSEIGNANTS-
ENTREPRISES**

Risques et opportunités *& vice versa*



Ressources pédagogiques









MELCHIOR

« Illustrer des notions à enseigner par la réalité de l'entreprise »

Actes des Entretiens Enseignants-Entreprises 2019.

Ces comptes-rendus ont été réalisés par des enseignants de sciences économiques et sociales et d'économie et gestion, sous la direction de Denis Martin, IA-IPR de sciences économiques et sociales sur l'académie de Nantes, Pays de la Loire.

Ces actes sont en libre accès sur www.melchior.fr

RISQUES, OPPORTUNITÉS : ET SI NOUS CHANGIONS NOS MODÈLES MENTAUX ?	2
« QUI NE TENTE RIEN N'A RIEN » LE RAPPORT AU RISQUE : UN MARQUEUR INDIVIDUEL, SOCIAL, CULTUREL, RELIGIEUX, SOCIÉTAL.....	4
 VIDEO PEDAGOGIQUE REALISÉE POUR ETRE UTILISÉE EN CLASSE AVEC LES ÉLÈVES.	4
LE RISQUE SOUS L'ANGLE DE LA SOCIOLOGIE	6
 VIDEO PEDAGOGIQUE REALISÉE POUR ETRE UTILISÉE EN CLASSE AVEC LES ÉLÈVES.	6
QUELS SONT LES PRINCIPAUX RISQUES ÉCONOMIQUES ET SOCIAUX AUXQUELS SONT CONFRONTÉS LES INDIVIDUS ET QUI DOIT LES PRENDRE EN CHARGE ?	7
 VIDEO PEDAGOGIQUE REALISÉE POUR ETRE UTILISÉE EN CLASSE AVEC LES ÉLÈVES.	7
ÉTUDE DE CAS DE LA GESTION DE RISQUE.....	10
REPARTITION VERSUS CAPITALISATION : QUELS SYSTÈMES DE FINANCEMENT DES RETRAITES ?	13
"OPPORTUNITÉS ET RISQUES" SOUS L'ANGLE DE LA CROISSANCE : FACE AUX RISQUES, EST-ON SUR DE PRIVILÉGIER TOUJOURS LA CROISSANCE ?.....	15
LES RÉVOLUTIONS TECHNOLOGIQUES COMME OPPORTUNITÉS OU COMME ENTRAVES À LA CROISSANCE ET À L'EMPLOI ?	17
ESTIME DE SOI, CONFIANCE, COOPERATION, AUTONOMIE : COMMENT TRANSMETTRE CES MAITRES-MOTS ?	20
ANALYSE DES RISQUES SOCIOPROFESSIONNELS ET PRÉVENTION : TRES CONCRÈTEMENT, COMMENT FAIRE BEAUCOUP MIEUX ?	23
FOCUS CHINE - GÉOPOLITIQUE ET ÉCONOMIE : DE LA POLITIQUE INTÉRIEURE AUX NOUVELLES ROUTES DE LA SOIE	26
COUVERTURE DU RISQUE MATIÈRES PREMIÈRES : ILLUSTRATION DANS LE DOMAINE AGROALIMENTAIRE : DU BEURRE, DU BLÉ ET DES CROISSANTS !	29
PROGRÈS DANS LA SANTÉ : INNOVATIONS MEDICALES, TÉLÉMÉDECINE, TRAITEMENT DES DONNÉES, SÉCURITÉ, RÉGULATION, ETC.....	32
LIBERTÉ, SECURITÉ ET PROTECTION : L'ÉMERGENCE DES RISQUES JURIDIQUES (CLIMATIQUE, AMIANTE, PÉTROLIER, TABAC, SUCRE...).....	35
DE L'OPPORTUNITÉ DES NTIC AUX RISQUES D'INFOX, DES THÉORIES DU COMLOT. QUELLE PLACE POUR LA PAROLE D'EXPERTS ? QUE PEUT FAIRE L'ÉCOLE ?	38
LA FINANCE : UN RISQUE SYSTÉMIQUE RÉCURRENT ?	41
 VIDEO PEDAGOGIQUE REALISÉE POUR ETRE UTILISÉE EN CLASSE AVEC LES ÉLÈVES... ..	41
COMMENT RELEVER LE DÉFI CLIMATIQUE ?.....	45
 VIDEO PEDAGOGIQUE REALISÉE POUR ETRE UTILISÉE EN CLASSE AVEC LES ÉLÈVES... ..	45
RETROUVEZ EGALEMENT LA VIDEO DE VALERIE MASSON-DELMOTTE.	45
SÉCURITÉ ALIMENTAIRE MONDIALE : RISQUES ET OPPORTUNITÉS À L'HEURE DE LA 3ÈME RÉVOLUTION AGRICOLE.....	48
D'UN MONDE À L'AUTRE : QUELLES SONT LES GRANDES TRANSFORMATIONS À VENIR ?	50
 BEST OF DES #EEE2019 EN VIDÉO.....	55
RETROUVEZ TOUTES LES VIDÉOS SUR NOTRE CHAINE YOUTUBE :	55

RISQUES, OPPORTUNITÉS : ET SI NOUS CHANGIONS NOS MODÈLES MENTAUX ?

Compte-rendu réalisé par **Virginie Denis-Marceaux**, Professeure dans l'académie de Versailles.

Intervenant : **Philippe Silberzhan**, Professeur à l'Emlyon Business School et associé à l'École polytechnique

Entrepreneur puis professeur, Philippe Silberzhan revient sur l'importance d'une connaissance mutuelle de ces deux mondes afin de mieux concevoir les notions nécessaires à l'entrepreneuriat.

RISQUES, OPPORTUNITES : ET SI NOUS CHANGIONS NOS MODELES MENTAUX ?

De la remise en cause de l'approche de la conception de risques

- Le risque, synonyme de danger éventuel, ne procure pas le résultat escompté et les techniques de contrôle du risque se développent : gestion du risque, plan, vérification, validation sont nécessaires désormais à la mise en place de l'action. Face à ses peurs, la culture française développe le principe de précaution n'impliquant pas l'acceptation de risques nouveaux. Dès lors :
 - Cette culture ancienne reste soumise à la peur. La recherche d'un contrôle trop important du risque, conduit mécaniquement à « **un risque de ne pas faire** ». L'innovation est bloquée par une peur de l'action, une peur de l'échec.
 - La France laisse des opportunités, source de croissance, à d'autres pays (la manipulation génétique, l'intelligence artificielle, ...).
 - La réponse française se résume à la création d'une commission éthique face à la gestion de nouveaux risques : il s'agit du concept des **opportunités ratées**. Il est urgent de changer la conception du risque.
- Une des raisons de cette peur du risque résulte de l'attrait en France pour les grands projets. Or grands projets riment avec grands échecs.
 - Cette approche mentale augmente de fait un surcroît de protection au sein des organisations et est mise en œuvre dans la formation des cadres et des étudiants. Il faut donc changer la conception du risque et arrêter de célébrer l'échec.
 - Les « fuck up night » accentuent ce modèle mental binaire : réussite/échec, dont il est nécessaire de sortir pour stopper cette approche vantée par Pierre de Coubertin « Il vaut mieux participer que de gagner ».

Par un changement de modèle mental ...

- Changer de modèle, c'est arrêter de croire que pour faire les choses en grand, il faudrait démarrer en grand. Ce modèle mental est inadapté et des contre-exemples existent (Airbnb et Ikea ont commencé petit). Les entreprises, qui commencent avec des petits projets, sont face à des pertes acceptables.

- Le principe de précaution qui conduit à dire « non » devient inadapté face à l'évolution du monde et ne permet pas le « pourquoi pas ».
- Avec la notion des pertes acceptables, « le pourquoi devrait-on se lancer dans ce projet » devient un « pourquoi pas ». Cette vieille vertu marchande de la vision entrepreneuriale est à revisitée aujourd'hui.

Afin de proposer les opportunités de demain

- Les opportunités, définies sous l'angle entrepreneurial comme demandes insatisfaites, relèvent de la création mentale de l'entrepreneur : elles sont artificielles (H. Simon). Par exemple la bicyclette, la radio, la voiture, Internet, la téléphonie mobile ont conduit à des changements majeurs d'organisation du monde et sont devenus en leur temps des visions normales.
- Les entreprises changent le modèle mental et ce qui était inacceptable, devient acceptable (Airbnb). Il est fondamental que l'entrepreneur regarde le monde tel que l'on veut qu'il soit afin que les idées disruptives conduisent à changer notre modèle mental de conception des risques et des opportunités.

Nous sommes donc dans un monde d'opportunités, dans un monde qui commence et non qui se termine. « Il s'agit de faire de vous des hommes et des femmes pour affronter à ce qui n'a jamais été » et « à créer ce qui n'a pas été ». Changer de modèle mental, c'est apprendre aussi aux enfants à ne pas avoir peur.

Pistes d'exploitation pédagogique proposée :

- Les sciences de Gestion en première STMG : thème 4 Temps et risques :
 - Question de gestion : L'amélioration de la performance est-elle sans risque ?
 - A partir de témoignages de dirigeants d'organisation, de récits d'entreprises, d'informations concrètes : repérer les risques externes des organisations, les risques induits par une décision, apprécier l'incidence du risque sur la performance de l'organisation
- Liens vers des ressources :
 - « [Crise : Aigle Azur risque d'y laisser des plumes](#) »
 - « [Intelligence artificielle : comment instaurer un climat de confiance ?](#) »
 - « [Acronis dévoile une nouvelle solution destinée à protéger les entreprises](#) »
- Site internet de l'auteur : <https://philippesilberzahn.com/>

« QUI NE TENTE RIEN N’A RIEN » LE RAPPORT AU RISQUE : UN MARQUEUR INDIVIDUEL, SOCIAL, CULTUREL, RELIGIEUX, SOCIÉTAL

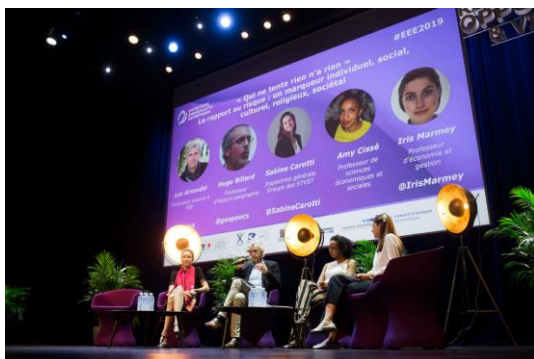
Compte-rendu réalisé par **Catherine Barrué**, Professeure dans l’académie de Poitiers. Ce compte-rendu est complété par la [présentation de Luc Arrondel](#).



[VIDEO PEDAGOGIQUE](#) REALISÉE POUR ETRE UTILISÉE EN CLASSE AVEC LES ÉLÈVES.

Intervenants :

- **Luc Arrondel**, Economiste, Professeur associé à PSE
- **Hugo Billard**, Professeur d’histoire et géographie
- **Sabine Carotti**, IGEN STVST
- **Amy Cissé**, Professeure de SES
- **Iris Marmey**, Professeure d’économie et gestion



La question majeure posée ici est savoir pourquoi les individus prennent des risques. Il est donc nécessaire de savoir ce que l’on entend par risque, comment est appréciée la notion de risque.

COMMENT LES AGENTS ECONOMIQUES APPRECIENT-ILS LE RISQUE ET LE GERENT-ILS ?

Remarque préalable : utilisation du terme risque et non incertitude car le risque est probabilisable alors que l’incertitude ne l’est pas. (Aversion à l’ambiguïté).

Les agents économiques prennent des risques selon deux dimensions :

- une dimension d'anticipation et
- une dimension comportementale.

La dimension d'anticipation fait référence aux anticipations rationnelles selon laquelle chaque agent cherche à maximiser son utilité.

Mais cette notion d'anticipation rationnelle est remise en cause par l'école comportementale selon laquelle l'agent n'agit pas seulement de façon rationnelle. Un grand nombre de paramètres entrent en compte et varient selon les individus. (Santé, éducation, personnalité...).

Les agents économiques se décident par rapport à :

- Leur **préférence** versus leur aversion au risque, qui diminue avec le niveau de richesse des individus ;
- Leur **prudence** (comportement de précaution)
- Et leur **tempérance** (désir de modérer).

QUELS FACTEURS INFLUENCENT LE RAPPORT AU RISQUE ?

Les facteurs qui déterminent le rapport au risque :

- Le **facteur générationnel** : par exemple les enfants de la grande dépression prennent moins de risques, les enfants de 68 sont moins détenteurs d'actions. Il est nécessaire de voir si le comportement actuel face au risque va changer face à l'insécurité géopolitique dans lequel grandissent les générations actuelles ;
- Le **facteur culturel**.
- Le **facteur sociétal** : on assiste à une individualisation croissante du risque et la société actuelle accepte de moins en moins le risque, exprime une demande croissante de sécurité ;
- Le **facteur individuel** : par exemple les jeunes, hommes, célibataires prennent plus de risques et sont donc plus présents dans l'entrepreneuriat. Il faut souligner que la protection sociale (collective) en France a joué sur le rapport individuel au risque

En guise de conclusion : actuellement on ne constate pas de changement générationnel marqué face au risque, même avec les crises de 2008 et 2011.

Ce thème est transversal aux disciplines :

- **SES** dans la prise de décision de l'agent économique : cette thématique est traitée de façon littérale dans la partie Regards croisés du Programme de SES en classe de première.
- **SVT** : évaluation des risques sociaux ou de santé
- **Histoire Géographie** : le contexte géopolitique national et international a une influence sur le comportement des individus et donc leur aversion plus ou moins grande au risque.

LE RISQUE SOUS L'ANGLE DE LA SOCIOLOGIE



VIDEO PEDAGOGIQUE REALISÉE POUR ETRE UTILISÉE EN CLASSE AVEC LES ÉLÈVES.

Intervenant :

- **Pierre-Michel Menger**, Professeur au Collège de France

QUELS SONT LES PRINCIPAUX RISQUES ÉCONOMIQUES ET SOCIAUX AUXQUELS SONT CONFRONTÉS LES INDIVIDUS ET QUI DOIT LES PRENDRE EN CHARGE ?

Compte-rendu réalisé par **Laurence Boulloy**, Professeure dans l'académie de Grenoble.



VIDEO PEDAGOGIQUE REALISÉE POUR ETRE UTILISÉE EN CLASSE AVEC LES ÉLÈVES.

Intervenants :

- **Sophie Béjean**, Rectrice de l'Académie de Strasbourg, Économiste de la santé
- **Martin Hirsch**, Directeur général de l'AP-HP
- **Mathilde Lignot-Leloup**, Directrice de la Sécurité sociale
- **Gilles de Margerie**, Commissaire général de France stratégie
- **Modérateur : Jean-Marc Vittori**, Editorialiste au *Echos*

L'actualité nous fournit de nombreuses pistes pour entrer dans le sujet, que ce soit avec la réforme des retraites ou même celle de l'assurance chômage... Des questions portant sur l'évolution de la prise en charge des risques économiques et sociaux, auxquels tout un chacun est confronté sur le plan individuel mais qui amènent également à s'interroger sur la couverture collective de ces mêmes risques.

Une brève mise en perspective historique de l'évolution des risques montre que jusqu'au milieu du 20ème siècle, la protection des individus se concentrait avant tout sur les risques professionnels (loi de 1898) car la vie s'organisait autour du travail.

Avec l'apparition de nouvelles inquiétudes, surtout à partir des années 80, les individus se sont trouvés exposés à une variété de risques : que ce soit avec le développement des familles monoparentales, la crainte du déclassement et de la paupérisation, les préoccupations liées au réchauffement climatique...

De nouveaux enjeux sociétaux qui requièrent de nouvelles prises en charge des risques.

INTERVENTIONS :

- **Mathilde Lignot-Leloup**, sur les grandes mutations :
 - Face à la variabilité et la variété des trajectoires professionnelles, les besoins de couverture sociale évoluent et la Sécurité sociale doit accompagner ces changements, notamment pour les travailleurs indépendants. Aussi la suppression du RSI va contribuer à cette fluidité de la protection sociale en adossant la sécurité sociale des indépendants au régime général.
 - Face au caractère multiforme de la pauvreté, l'Institution a dû s'adapter à de nouveaux profils, en termes de prestations sociales, d'accompagnement et de modalités d'intervention Pour tenir compte par exemple de l'exposition plus prononcée des familles monoparentales.
 - Face à la croissance du nombre d'individus en perte d'autonomie, la question est de savoir qui devra supporter le financement plus coûteux de la dépendance. L'Etat ? Les collectivités locales ? Les familles elles-mêmes ?
 - Mathilde Lignot-Leloup préconise un renouvellement de l'offre de financement proposée par les banques et les assurances, pour que les familles puissent anticiper ce risque, même si l'Etat doit conserver sa fonction de régulateur.

- **Martin Hirsch**, à propos de l'impact de l'évolution de la pauvreté sur les mécanismes de protection
 - La loi du 1/12/1988 qui met en place le revenu minimum d'insertion (RMI) est la première politique publique dédiée à la lutte contre la pauvreté. Auparavant c'était l'assurance sociale qui couvrait ce risque dans le cadre du plein-emploi. Ce changement important prend en compte les caractéristiques nouvelles de la pauvreté : de plus en plus de jeunes, avec ou sans emploi, des individus en rupture familiale
 - Il note aussi que les individus à faible productivité représentent une catégorie facilement relégable et donc plus facilement exclue du marché du travail. Cette population à risque, est accueillie dans des associations d'insertion telles qu'Emmaüs. Mais la sphère de la solidarité manque de moyens pour prendre en charge toutes ces personnes exclues.



- **Gilles de Margerie**, sur les inégalités d'exposition aux risques économiques et sociaux
 - Constat : les inégalités d'espérance de vie sont élevées en raison de l'accentuation en France de la transmission des risques. Par exemple de faibles diplômés amènent de faibles revenus, des difficultés à se soigner...
 - Comment peut-on traiter la reproduction sociale et donc la transmission des inégalités sociales, qui sont assimilables à des risques ?
 - Cela relève en toute logique de la responsabilité de la puissance publique, mais on constate une impuissance à corriger l'inégalité dans l'exposition aux risques en raison des nombreux déterminants sociaux, culturels... associés au tabagisme, à la consommation excessive d'alcool chez les jeunes...
 - **Gilles de Margerie** conclut que dans l'avenir, on verra se développer une certaine logique libérale : indexation du montant de la prise en charge selon les comportements à risque ou vertueux. On en constate les prémices dans certaines compagnies d'assurance qui tarifent leurs clients en fonction des bonnes pratiques.

- **Sophie Béjean** pose la question de l'utilisation à l'avenir, des informations concernant le génome dans la compréhension des risques sanitaires.

Des ressources complémentaires sur la protection sociale :
<https://www.melchior.fr/notion/protection-sociale> Les cours de sciences économiques et sociales de la classe de Première en ligne.
 La [vidéo pédagogique](#) réalisée sur cette séquence.



ÉTUDE DE CAS DE LA GESTION DE RISQUE

Compte-rendu réalisé par **Gilles Seurin**, Professeur dans l'académie de Nantes.

Intervenants :

- **Philippe Counathe**, Directeur des risques, Air Liquide
- **Philippe Tibi**, Professeur à l'École Polytechnique

Modération :

- **Catherine Augier**, Professeur dans l'académie de Poitiers.
- **Caroline Desaintghislain**, Professeur dans l'académie de Lille.

Philippe Counathe est Directeur des risques du groupe Air Liquide depuis 2014 et a exercé des responsabilités opérationnelles en Inde, en Pologne notamment. Fondé en 1902, le groupe Air Liquide est aujourd'hui un leader mondial dans les domaines du gaz et des technologies pour l'industrie et la santé, présent dans 80 pays.

Philippe Tibi est professeur à l'École Polytechnique depuis 2007, et fondateur de Pergamon Campus, une École d'économie pour dirigeants et futurs dirigeants. Il est également co-auteur de Plus de marché pour plus d'Etat ! avec Francis Kramarz et rédacteur d'un rapport au Ministre de l'Economie et des Finances sur **Le financement des entreprises technologiques françaises**.

Le risque peut être défini comme la possibilité qu'un événement dommageable se produise. On oppose souvent le risque à l'incertitude, avec l'idée que le risque est calculable, ce qui permet la mise en œuvre d'une gestion des risques (recensement des risques et mise en place de mesures préventives appropriées en vue de supprimer ou d'atténuer les conséquences du risque).

Mais le risque, au-delà de cette vision souvent négative, peut également faire l'objet d'une valorisation (Pour Air Liquide, un profit plus élevé récompensant un investissement risqué).

L'expression de « gestion des risques » reflète quant à elle la difficulté à identifier les risques, leur impact potentiel, et le niveau de maîtrise possible lorsqu'ils surviennent.

La tendance est pourtant à l'augmentation de la prise de risques, et l'actualité pousse les firmes internationales à adapter leur modèle de gestion des risques : complexification des réglementations, incertitude croissante sur les marchés depuis 2008, urgence des enjeux climatiques et environnementaux...

Il s'agit donc de comprendre comment s'organise aujourd'hui la gestion des risques des firmes mondiales, confrontées à des risques de plus en plus complexes.

QUELS SONT LES RISQUES AUJOURD'HUI POUR LES FIRMES MONDIALISEES ?

Le risque comme opportunité

Philippe Tibi précise que la véritable problématique derrière la notion de risques est « menace ou opportunité ». Le risque est le contraire du statu quo. Il est la condition du rendement. Une stratégie de gestion d'un portefeuille de risques permet de prendre des risques contrôlés et s'assurer contre les autres risques. En finance ou dans l'assurance, par exemple, grâce à des lois de probabilité, on couvre les risques que l'on ne peut pas contrôler et on essaye d'identifier les risques sur lesquels on peut avoir un avantage sur ses concurrents.

Certaines situations inédites comme l'apparition d'une guerre commerciale sont toutefois hors du champ des probabilités et nécessitent une réflexion sur comment choisir les risques, à défaut de les éviter.

Des risques à gérer pour assurer la continuité de l'activité

Philippe Counathe **précise l'univers des risques chez Air Liquide :**

- **Risques métiers** (liés à la supply chain notamment : risques techniques, juridiques, opérationnels, ...).
- **Risques réputationnels**, dont la vitesse de propagation est décuplée aujourd'hui, indépendamment de la taille de l'entreprise.
- **Des risques nouveaux** : géopolitiques (avec illustration dans l'est de l'Ukraine par exemple et l'intervention de milices locales sur des sites industriels), climatiques (exemple au Japon avec le tsunami : : difficile à anticiper malgré la connaissance de la géographie), technologiques (nouvelles molécules, ...).

Dans le cas d'Air Liquide, ces risques se traduisent par des situations tendues, où les contrats commerciaux doivent être respectés. Lorsque le respect des contrats n'est plus possible (Ukraine) : déplacements d'usine, avec impact sur les volumes d'activités des pays concernés. Pour Air Liquide, il est primordial d'assurer la continuité de l'activité vis-à-vis des clients.

Pas de bonne gestion de risques sans une bonne gestion de crise !

QUELLES PRISES DE DECISION FACE AUX RISQUES ?

La nécessité d'avoir un plan d'action de gestion de crise

Pour **Philippe Tibi**, il s'agit effectivement pour l'entreprise de faire les bons choix dans une période critique où les infrastructures et les institutions sont primordiales pour maîtriser les enjeux technologiques, sources de futurs gains de productivité. Il cite l'exemple de l'entreprise Huawei, sous le feu de l'actualité et de la rivalité sino-américaine. Même si le risque apparaît comme difficilement maîtrisable, Ren Zhengfei le dirigeant de Huawei (soutenu par le gouvernement chinois) a un plan pour éviter à son entreprise le sort d'entreprises qui n'ont pas su gérer le changement (PanAm, Kodak, ...) :

1. Mobilisation des employés (qui sont actionnaires de l'entreprise !).
2. Non-interférence avec la politique américaine mais utiliser le soutien du gouvernement chinois.
3. Pression sur les fournisseurs américains pour inciter à faire pression sur administration américaine, voire délocaliser.

L'importance de la chaîne managériale

Pour Air Liquide, **Philippe Counathe** insiste sur l'importance de la chaîne de décision managériale, avec la combinaison d'une prise de décision au niveau des filiales locales et un pilotage des risques également effectué au niveau corporate. Les risques de corruption sont gérés par exemple avec des vérifications de plus en plus complexes causés par des législations de plus en plus strictes (Loi Sapin 2, Bribery Act, ...).

Apprendre la gestion des risques ?

La qualité du dirigeant est de faire preuve de jugement pour assurer la pérennité de l'entreprise et éviter le sort normal de toute entreprise : sa disparition. (Air Liquide a plus de 100 ans ..., ce qui est la moyenne d'âge des sociétés du CAC 40). Un jugement stratégique à effectuer avec une information largement imparfaite, faute de suffisamment de statistiques et compte tenu du modèle d'organisation d'Air Liquide. Le dirigeant peut ainsi se doter d'un radar pour identifier les risques émergents (crise numérique par exemple, ou risque réputationnel avec nécessité d'être attentif à l'ensemble des parties prenantes : société civile, ...).

La qualité de l'équipe de direction est d'autant plus importante qu'elle recrute des managers qui lui ressemblent. La gestion des risques s'apprend davantage par l'expérience que dans les écoles. Ce phénomène d'apprentissage des réflexes professionnels en cas de crise constitue d'ailleurs un vrai sujet de sociologie d'entreprise.

Pistes de réflexion

De nombreuses exploitations pédagogiques peuvent être réalisées en lien avec les programmes

- De Sciences de gestion en 1^{ère} STMG sur les thèmes « Evaluation et Performance » et « Temps et risque »
- De SES et en Economie en Terminale ES et STMG sur les stratégies des firmes multinationales
- De SES en classe de Première sur le thème de l'organisation et de la gouvernance des entreprises (cycle de vie, décentralisation de la prise de décision, ...)
- De Management des Organisations en Terminale STMG sur les thèmes du management stratégique

Une étude de cas sur l'implantation d'Air Liquide en Indonésie : <https://www.melchior.fr/etude-de-cas/implantation-dair-liquide-en-indonesie>

Le document de référence 2018 d'Air Liquide (page 40 pour la gestion des risques) : <https://www.airliquide.com/sites/airliquide.com/files/2019/03/13/air-liquide-2018-document-reference.pdf>

Un article sur l'histoire de l'entreprise Huawei : <https://www.lesechos.fr/tech-medias/hightech/huawei-lempire-sous-pression-1014160>

REPARTITION VERSUS CAPITALISATION : QUELS SYSTÈMES DE FINANCEMENT DES RETRAITES ?

Compte-rendu réalisé par **Camille Poncelet**, Professeure dans l'académie de Versailles.

Intervenants :

- **Anne Lavigne**, Responsable des études au Conseil d'orientation des retraites (COR)
- **Philippe Trainar**, Professeur titulaire de la chaire Assurances du CNAM, Directeur de la Fondation Scor pour la Science.

Le choix d'un système de financement des retraites est financier et politique : le système par répartition n'est pas un système stable en soi, parce qu'il repose sur des notions conflictuelles d'équité ; le système par capitalisation en oubliant la solidarité augmente les inégalités. Un mix des deux systèmes serait-il la solution ?

DES CHOIX SOUS CONTRAINTES

Des contraintes économiques

Baisse tendancielle du ratio socio-démographique : En 1990, le ration $\frac{\text{Nb d'actifs}}{\text{Nb de retraités}}$ est égal à 4,0 contre 1,7 en 2017.

Des contraintes politiques

Dans le système par répartition, la part de la richesse que la collectivité octroie aux pensions se traduit dans le montant du solde financier des dépenses publiques. La hausse des dépenses de retraite, dans un PIB qui stagne, révèle des choix financiers et de justice sociale.

Dans le système par capitalisation, l'encouragement au placement privé (via l'assurance-vie) par une fiscalité accommodante peut-il être la solution au risque de dérive du poids grandissant du financement collectif des retraites ?

QUELS RISQUES APPARAISSENT SELON LES CHOIX FAITS EN TERMES DE FINANCEMENT DES RETRAITES ?

Quel que soit le système de financement des pensions de retraite, le risque se traduit par le fait que ce qui est versé pour la retraite n'est pas ce qui sera reversé au moment de la retraite.

Risque pour le système par répartition

Le taux de rendement interne (TRI) du système de retraite compare les prestations reçues tout au long de la retraite à l'ensemble des contributions versées durant la vie active. Le TRI des cotisations retraite est d'environ 2,3; il correspond au taux d'intérêt

moyen auquel auraient dû être placées les cotisations pour obtenir une rente égale aux prestations versées par le système de retraite.

- **L'indexation** : l'indexation des pensions sur les prix plutôt que sur les salaires est un facteur de la baisse du TRI quand l'évolution des salaires est favorable par rapport à celle des prix ; cette baisse du TRI est cependant moins marquée quand la croissance économique est faible.

Risque pour le système par capitalisation

- **La volatilité de la rémunération des facteurs de production** : la rémunération du capital est plus volatile que celle du travail.

Risques communs aux deux systèmes

- **Le risque de choc démographique** : un choc sur la population (hausse de l'espérance de vie, baisse du taux de fécondité) se traduit dans la fonction de production (à cause de la complémentarité capital/travail) par un choc sur le rendement du capital.
- **Le risque de placement** : dans un système par capitalisation, c'est sur l'épargnant que repose le risque de variabilité du montant de sa pension future; dans le système par répartition, c'est certes sur le cotisant mais in fine sur le contribuable que repose ce risque.
- **Le risque de taux d'intérêt** : quel que soit le système, comment faire fructifier un capital quand le taux d'intérêt est quasi-nul et pour longtemps ? Par ailleurs, comment servir un niveau stable de pension quand le taux de rendement est tributaire du contexte économique ?
- **L'équité** : la recherche de la solidarité pour plus d'équité intergénérationnelle est totalement absente du système par capitalisation. Le système par répartition, contraint par les évolutions démographiques a un TRI qui après avoir été attractif est de moins en moins favorable aujourd'hui. Les inégalités intra-générationnelles ne diminuent que faiblement aussi bien en termes démographiques (écart d'espérance de vie) que social et de genre.

En conclusion, aucun des deux systèmes ne résout les problèmes de l'autre. La solution proposée dans le rapport Delevoye de juin 2019 passe par un système à point qui pose le problème majeur de la valeur du point, problème, là encore, tant financier que politique.

BIBLIOGRAPHIE :

- Cette thématique rejoint notamment le programme d'économie approfondie de SES à retrouver sur [Melchior](#) :
- [4 pages de synthèse](#) du dernier rapport annuel du Conseil d'Orientation des Retraites
- Le taux de rendement interne du système de retraite français : quelle redistribution au sein d'une génération et quelle évolution entre générations ? *Economie et Statistique*, 2015, 481-482 pp. 77-95 [L'article explore à l'aide du modèle de micro-simulation, Destinie2, les redistributions horizontales et verticales intra- et intergénérationnelles, pour les générations de 1950 à 1980.]. Source : https://www.persee.fr/doc/estat_0336-1454_2015_num_481_1_10630: [Yves Dubois](#) & [Anthony Marino](#)

"OPPORTUNITÉS ET RISQUES" SOUS L'ANGLE DE LA CROISSANCE : FACE AUX RISQUES, EST-ON SUR DE PRIVILÉGIER TOUJOURS LA CROISSANCE ?

Compte-rendu réalisé par **Stéphane Jacquet**, Professeur dans l'académie de Versailles.

Intervenant :

- **Jean-Luc Tavernier**, directeur général de l'INSEE



Le contexte général est celui d'une croissance quasi nulle du PIB/tête, donc de la productivité du travail. En matière d'analyse des risques, la relation avec la croissance économique est rarement évoquée. Jean-Luc Tavernier explore cette relation, aux travers de quelques problématiques dans des domaines courants, pour tenter de faire le lien avec le recul des indicateurs, en insistant sur le rôle des consommations intermédiaires.

QUELQUES PROBLEMATIQUES POUR POSER LE DEBAT

Existe-il un arbitrage, au niveau macro-économique, entre préférences et risques ? Les agents veulent-ils toujours la croissance ? Préfèrent-ils, systématiquement, se protéger des risques ? Ces préférences collectives et sociales diffèrent-elles en fonction des pays ?

Quelle peut être l'incidence d'internet sur ce débat qui oppose « techno-optimistes » et « techno-pessimistes ».

UN DEBAT ENTRE TECHNO-OPTIMISTES ET TECHNO-PESSIMISTES ?

Les optimistes estiment qu'il faut du temps pour profiter des gains liés au digital. Ils reviendront lorsque les innovations seront diffusées dans l'économie. Quant aux pessimistes, ils s'inspirent de la pensée de Robert J. Gordon qui prévoit la fin de l'innovation et de la croissance économique. Mais le débat est peut-être à déplacer sur le terrain du risque.

UN DEBAT REEL, SUR LE TERRAIN DU RISQUE

L'évolution des préférences collectives mérite d'être étudiée. **Jean-Luc Tavernier** s'appuie sur l'exemple de l'environnement et du principe de précaution, en se demandant si certaines réglementations ne porteraient pas atteinte à la croissance. En fait, on fait appel à plus de consommations intermédiaires pour le même résultat (au sens de la comptabilité nationale) avec la réglementation.

On peut aussi évoquer le cas de la sécurité dont les métiers sont en forte croissance, du fait de la demande accrue de précaution, sans produire plus de valeur ajoutée ni un surcroît de pouvoir d'achat au consommateur.

Ainsi, la limitation des risques empêcherait les gains de productivité, d'autant plus que la demande sociale de couverture des risques est grande dans notre pays.

L'hypothèse finale avancée par **Jean-Luc Tavernier** est donc que « **l'augmentation de la protection crée un choc de consommation intermédiaire avec un choc négatif sur la productivité** ».

QUELQUES PISTES D'EXPLOITATIONS PEDAGOGIQUES

On peut travailler sur la productivité, sa définition et la mesure des gains de productivité pour comprendre ce qui est comptabilisé dans cette mesure et ce qui ne l'est pas.

On pourra alors se poser la question de la « qualité » de la production d'un bien et d'un service au regard des attentes des consommateurs, en évoquant les consommations intermédiaires, pour mieux comprendre ce que le risque induit dans la production.

La mise en relation avec le domaine juridique, et la justification du principe de précaution pourraient aussi apporter un éclairage « croisé » expliquant ces consommations intermédiaires.

Enfin, un travail plus historique et sociologique, sur les attentes de la société française et les préférences nationales permettrait de montrer les spécificités nationales évoquées par Jean-Luc Tavernier.

LES RÉVOLUTIONS TECHNOLOGIQUES COMME OPPORTUNITÉS OU COMME ENTRAVES À LA CROISSANCE ET À L'EMPLOI ?

Compte-rendu réalisé par **Véronique Allué-Talleux**, Professeure dans l'académie de Paris.

Ce compte-rendu est complété par le [power-point de Philippe Aghion](#) en libre accès sur [Melchior.fr](#).

Intervenant :

- **Philippe Aghion**, Professeur au Collège de France

Le point de départ de la réflexion repose sur l'observation d'un déclin de la croissance de la productivité. De nombreuses thèses ont été avancées sur les causes de ce déclin. Au départ l'intelligence artificielle (IA) est apparue comme une source d'espoir car capable d'accélérer la croissance. Elle permet en effet à une machine d'imiter l'intelligence humaine et d'automatiser des tâches incroyables : conduite d'une voiture, prescription médicale...

On peut penser que l'IA a des effets négatifs sur l'emploi (création de mauvais emplois, remplacement de l'homme par la machine) mais en fait cela n'a rien d'automatique. Philippe Aghion démontre que tout dépend en fait des institutions mises en place : en effet, si l'on n'initie pas le changement institutionnel qui s'adapte au progrès technique, on peut craindre le pire. Le progrès technologique peut donc donner le meilleur ou le pire.

Philippe Aghion évoque dans son intervention l'échange qu'il a eu avec Marc Zuckerberg de passage à Paris et présente les arguments qu'il lui a opposés.

IMPACT DE L'IA SUR L'EMPLOI : LE MODELE DE DESTRUCTION CREATRICE SE CONFIRME AU NIVEAU MICROECONOMIQUE

On s'attend à ce que l'IA détruise l'emploi car elle automatise les tâches. En fait, elle crée aussi de nouvelles activités : ce n'est donc pas simple de trancher.

Dans un premier temps, **Philippe Aghion** observe comment les zones d'emploi dans lesquelles on a augmenté la robotisation entre 1995 et 2014 réagissent (observation macroéconomique) :

- Il remarque que c'est là que l'emploi a le plus été réduit. Mais le problème est de savoir si ce sont les entreprises qui ont robotisé qui ont réduit l'emploi.

- Il s'aperçoit également que l'effet de l'augmentation des robots sur l'emploi est positif pour ceux qui ont fait des études supérieures. L'éducation donne une meilleure chance de s'en sortir.

Dans un deuxième temps, la question s'est posée de savoir si ce sont les firmes qui robotisent qui détruisent l'emploi (idée soutenue par **Acemoglu**). L'approche est alors micro-économique et vise à voir ce qui se passe au niveau des établissements (étude menée avec Simon Bunel et Céline Antonin) : on remarque alors que, pour les moins qualifiés, il y a un effet légèrement positif de la robotisation sur l'emploi, et un effet positif pour les ingénieurs et les managers. Les établissements qui robotisent créent des emplois.

Comment réconcilier ces deux approches ?

La réponse est simple : les entreprises qui robotisent restent sur le marché, prennent des risques, se maintiennent et ne sont donc pas évincées. On assiste à un phénomène de destruction créatrice, d'éviction/réallocation.

Le niveau micro-économique permet de constater que le modèle de destruction créatrice marche très bien dès lors que l'éducation, la formation professionnelle et la flexisécurité sont mises en œuvre.



POURQUOI PHILIPPE AGHION REPROCHE A MARK ZUCKERBERG DE CONTRIBUER A « PLOMBER LA CROISSANCE » AUX ETATS -UNIS

IA et TIC augmentent la croissance parce qu'ils remplacent un input en offre limitée (le travail) par un input reproductible (le capital) dans la production de biens et de services et dans la production d'idées. La croissance devrait donc exploser avec l'IA.

Pourtant les chiffres de croissance annuelle moyenne de la productivité aux Etats-Unis de 2006 à 2017 semblent infirmer cette assertion et ceci est particulièrement vrai dans les secteurs qui produisent et utilisent les hautes technologies.

1949/1995	1,8%
1996/2005	2,7%
2006/2017	1% Pourquoi ?

L'explication réside, pour **Philippe Aghion**, dans le phénomène de concentration qui augmente de plus en plus : quelques grandes firmes dominent le marché américain, et, pour celles-ci, leur part de marché augmente.

Par ailleurs, surtout dans les secteurs de haute technologie, la part du travail dans le revenu baisse et le profit augmente. Ces firmes dans lesquelles la part du travail est plus faible deviennent hégémoniques. Les marges bénéficiaires augmentent au niveau agrégé parce que les firmes à grosses marges deviennent hégémoniques (surtout dans le secteur des hautes technologies).

Il y a donc des **firmes « super stars »** qui peuvent se déployer sur plusieurs lignes de produits. Ces firmes bénéficient non seulement d'un avantage technologique mais aussi d'effets de réseau, de la captation des données, d'avantages logistiques... et elles échappent à la taxation. Elles interdisent ainsi l'arrivée de tout entrant sur le marché car elles ont une meilleure productivité. Ces firmes se déploient notamment entre 1995 et 2007.

Ce phénomène n'est pas bon à long terme (cf période 2006/2017) : investissement, R&D, nouvelles entrées d'entreprises sont en baisse car les éventuels entrants sont découragés par les firmes « super stars » et ces firmes sont présentes dans plusieurs domaines d'activité.

P. Aghion interpelle Zuckerberg : « Vous contribuez à cela » ! (NDLR : à la baisse de la productivité). A court terme, IA, robots, TIC contribuent donc à la hausse de la productivité mais à long terme, les effets de concentration découragent l'innovation dans de nombreux secteurs.

COMMENT REMEDIER A CETTE SITUATION ?

Seule une politique de concurrence adaptée peut limiter les fusions acquisitions, casser les entreprises, s'attaquer aux barrières à l'entrée et protéger l'accès aux données. L'IA est une merveilleuse idée pour créer la croissance mais elle devient problématique avec de mauvaises institutions et des politiques de concurrence inefficaces.

L'impact des nouvelles technologies sur l'emploi dépend donc des institutions mises en place (flexisécurité, éducation, politique de concurrence), il n'y a pas de déterminisme.

ESTIME DE SOI, CONFIANCE, COOPERATION, AUTONOMIE : COMMENT TRANSMETTRE CES MAITRES-MOTS ?

Compte-rendu réalisé par **Franceline Mercurelli**, Professeure, académie Orléans-Tours.

Intervenants :

- **Bruno Cautrès**, Chercheur au CEVIPOF
- **Vincent Faillet**, Professeur de SVT, Doctorant en sciences de l'éducation
- **Corinne Prost**, Chef de service, adjointe à la directrice de la Dares, Chercheuse affiliée au CREST
- Modératrice : **Soazig Le Nevé**, Journaliste au Monde



Soazig Le Nevé introduit la table ronde par un constat : les études comparatives internationales sont sans appel : les élèves français sont plus anxieux, moins persévérants, plus fatalistes et ont une plus mauvaise perception d'eux-mêmes que les élèves d'autres pays. Notre école ne sait pas leur donner la confiance en soi qui aide à se projeter dans l'avenir et à réussir. « L'école de la confiance » est donc une urgence qui demande des actes plus que des discours. De quelle situation part-on exactement ? Existe-t-il des méthodes pédagogiques plus propices que d'autres ? Cette question cruciale révèle en filigrane une autre faille : le déficit de confiance ressenti par bon nombre de professeurs eux-mêmes face à l'hétérogénéité de leurs classes.

LE DIAGNOSTIC

Corinne Prost résume les résultats de la **note du CAE** dont elle est l'un des auteurs. Une des conclusions de ce travail est que les élèves français sont moins bien lotis que leurs pairs des autres pays de l'OCDE : ils sont plus anxieux, moins persévérants, ont moins confiance en leurs capacités, sont plus défiants envers le système scolaire en général et moins capables de coopérer entre eux. Néanmoins il existe des marges de progrès. Pour accompagner sa note, le CAE a recensé une liste de programmes qui réussissent, la plupart étant américain et canadien. Dans leur note, les auteurs

émettent l'hypothèse que l'évaluation est essentiellement pernicieuse, qu'elle ne permet pas de progresser et de développer la collaboration entre les élèves.

LES CONSEQUENCES ET LES SOLUTIONS

Bruno Cautrès, politiste, travaillant sur la notion de confiance, s'intéresse à la conséquence en bout de chaîne de ce manque de confiance. Une spécificité très française est le manque de confiance dans les institutions. Quand nous remontons dans le temps pour trouver ses origines, nous retrouvons les deux grands piliers que sont la famille et l'école. Bruno Cautrès regrette que la famille n'ait pas été évoquée. Néanmoins, l'école est un enjeu important pour reconstruire la confiance. Un des messages importants des différentes études menées est qu'il s'agit d'un chantier de longue durée. L'urgence est d'œuvrer pour une société citoyenne. Il préconise ainsi un grand chantier sur l'éducation civique et citoyenne tout au long de la vie des individus.

UNE PRATIQUE PEDAGOGIQUE : LA CLASSE MUTUELLE

Vincent Faillet a remis au goût du jour une pratique pédagogique née au XIX^{ème} siècle, **la classe mutuelle**. Le lycée s'est construit, selon lui, par des adultes mais se veut pour des élèves. On parle souvent de l'élève au cœur du système éducatif, mais il doit être le système. Vincent Faillet se définit, lui, comme un régisseur. Ainsi, dans la classe mutuelle, c'est l'élève qui est au cœur et qui donne le LA, et le professeur ne sait pas comment le cours va se terminer. Le professeur doit, donc, être capable de lâcher prise, d'où la condition selon lui d'être expérimenté dans le métier. **Corinne Prost** précise que les pays du Nord pratiquent plus le travail en groupe. Le modèle majoritaire restant le professeur face à l'élève.

Vincent Faillet est interpellé sur l'existence d'une évaluation de sa méthode. Historiquement cette pédagogie a été évaluée car de nombreux écrits vont dans le sens de la méthode mutuelle. C'est le cas de la lecture où l'acquisition est plus rapide en mode mutuel que simultané. Intuitivement, pour Vincent Faillet, les élèves ne sont pas meilleurs mais mieux.

Bruno Cautrès ajoute que les études d'impacts montrent qu'il existe un vrai effet de cette collaboration des élèves. Le parallèle avec la politique est instructif. En effet, tout comme avec la politique, il existe aussi des paradoxes vis-à-vis de l'école, avec des grandes attentes mais un sentiment de défiance. Il faut casser ce dernier et abaisser le sentiment que le jugement des autres est nécessairement toxique, nocif. C'est au cœur de la question de l'école, de la citoyenneté, de la société.

POUR CONCLURE

Transmettre les compétences sociales et comportementales, selon Vincent Faillet, ne revient pas pour les enseignants à pratiquer un nouveau métier qui toucherait presque au coaching mais nous devons lâcher prise. La discussion s'oriente sur la validation de ces innovations pédagogiques par l'institution. Pour Vincent Faillet, l'institution a fait des progrès et apprécie maintenant l'innovation. Il est persuadé que le monde de l'éducation change en écoutant plus la base.

Ainsi, la conclusion de **Soazig Le Nevé** est : « **Ayons confiance en l'institution également !** ».

RESSOURCES POUR APPROFONDIR

ALGAN Y., HUILLERY E, PROST C., « Confiance, coopération et autonomie : pour une école du XXIème siècle », Note du Conseil d'Analyse Économique (CAE), n°48, Octobre 2018, 12 p.

<http://www.cae-eco.fr/Confiance-cooperation-et-autonomie-pour-une-ecole-du-XXIeme-siecle>

CEVIPOF, Le Baromètre de la confiance politique ?
<http://www.sciencespo.fr/cevipof/fr/content/le-barometre-de-la-confiance-politique>

AGACINSKI D., « Expertise et démocratie. Faire avec la défiance », Rapport de France Stratégie, Décembre 2018.

<https://www.strategie.gouv.fr/publications/expertise-democratie-faire-defiance>

France Stratégie, « Quelle priorité éducative ? » Synthèse des contributions et du débat, Octobre 2017.

<http://francestrategie1727.fr/thematiques/quelles-priorites-educatives/>

NAVES M-C., REYNAUDI M. « Restaurer la confiance dans le modèle républicain », Rapport thématique de France Stratégie, Juin 2014.

<https://www.strategie.gouv.fr/publications/thematique-restaurer-confiance-modele-republicain>

SON T.L., « Quelle finalité pour quelle École ? » Rapport de France Stratégie, Septembre 2016.

<https://www.strategie.gouv.fr/publications/finalite-ecole>

TRAN C., REFER 2018, « La classe mutuelle de Vincent FAILLET ».

<https://www.youtube.com/watch?v=Zofet2ScIJI>

« Vincent Faillet, professeur de classe mutuelle », L'expresso, Le Café pédagogique, 06 décembre 2016,

<http://www.cafepedagogique.net/lexpresso/Pages/2016/12/06122016Article636166071911256366.aspx>.

ANALYSE DES RISQUES SOCIOPROFESSIONNELS ET PRÉVENTION : TRES CONCRÈTEMENT, COMMENT FAIRE BEAUCOUP MIEUX ?

Compte-rendu réalisé par **Alexandre Castyon**, Professeur dans l'académie de Grenoble.

Intervenants :

- **Docteur Murielle Delhomme**, médecin de santé au travail, consultante en prévention des conduites addictives et santé mentale au travail
- **Sophie Perrier**, Assistante sociale du travail à Sodexo
- Modérateur : **Jean-Yves Schaff**, Professeur de SES de l'académie de Nancy-Metz

Près de la moitié des actifs occupés (45%) déclaraient devoir se dépêcher dans leur travail, en 2016, selon la DARES. Le stress, comme les situations de violence interne à l'entreprise (conflits, harcèlement) ou de violence externe à celle-ci (insultes, menaces, agressions) sont le résultat de l'exposition aux risques psychosociaux (RPS) dans un monde du travail de plus en plus individualisé et complexifié. Ces RPS sont pris en compte à la fois par l'entreprise et les autorités publiques.

COMMENT CES RISQUES SONT-ILS ABORDES A TRAVERS VOTRE PROFESSION ?

Docteur Murielle Delhomme, présente le rôle de prévention du médecin du travail. Il a une fonction d'écoute au quotidien en tant que médecin au travail. Mais il se doit aussi de questionner la personne qui serait réticente vis-à-vis de son statut de médecin du travail : malgré son indépendance vis-à-vis de l'entreprise, la crainte d'une remontée des informations à l'employeur existe même si ce n'est possible qu'en cas d'acceptation du salarié. L'entreprise est aussi demandeuse et intéressée par la médecine du travail car le risque alcool est le risque prégnant dans le monde du travail et cette demande est croissante avec les addictions (médicaments notamment) qui se développent.

Le médecin du travail est donc une réponse à l'employeur et au salarié : il intervient essentiellement dans le traitement des crises (« prévention » tertiaire) voire dans la prévention secondaire (amélioration de l'intégration de l'individu dans l'organisation). La prévention primaire qui tente d'agir sur les causes des risques n'est que très rarement utilisée alors qu'elle est la plus efficace pour prévenir durablement les risques psycho-sociaux. Le médecin du travail a par conséquent une mission individuelle et collective.

Sophie Perrier, assistante sociale du travail à Sodexo s'interroge sur des problématiques personnelles mais qui sont généralement plus collectives. Elle doit faire le lien entre l'individu et le collectif car le stress intervient lorsqu'il y a un décalage entre les ressources dont dispose le salarié et ses moyens. Elle doit repérer la souffrance, au niveau de l'organisation, qui se manifeste par de l'absentéisme, un turnover important, une déqualification... L'assistant social doit faire le lien entre la macro et le micro.

Une mutation des risques professionnels est-elle observée ?

A l'origine, les risques étaient surtout liés à la santé physique des salariés, puis ils ont concerné la santé mentale, pour intégrer la qualité au travail. Les salariés ont beaucoup plus besoin de donner du sens à leur travail et pour cela, ils n'hésitent pas à changer d'emploi. Ils ont aussi besoin de se sentir utile pour les autres. C'est dans la différence entre le travail prescrit et le travail réel que se loge la souffrance au travail, mais aussi la créativité qui est source de plaisir mais aussi de doute et d'angoisse.

Les risques professionnels, et en particulier les risques psycho-sociaux, sont en tout cas plus visibles mais ils ont toujours existé. La visibilité a augmenté d'une part car mettre des mots sur ces difficultés la rend visible et d'autre part du fait d'une formation des managers (c'est un enjeu de productivité). A partir des années 2000, on assiste à une augmentation des risques psycho-sociaux liés au stress du travail. Cela est dû à la société hyperconnectée.

La jurisprudence France Telecom et l'arsenal législatif de 2008 ont contribué à faire évoluer cette formation tout en libérant la parole et en renforçant les obligations des employeurs. Le rapport Gollac¹ a aussi permis d'identifier six facteurs de risques : l'intensité du travail et temps de travail, les exigences émotionnelles, l'autonomie, les rapports sociaux au travail les conflits de valeur et l'insécurité de la situation de travail.

Comment faire reculer efficacement ces risques ?

Il faut toujours se poser la question du travail car c'est une question structurante socialement. C'est une question collective et pas individuelle. Aussi pour mieux faire, il s'agit déjà de bien utiliser les documents légaux (document unique²), de faciliter le dialogue afin de mettre en place des solutions avant que le risque se produise.

PISTES D'EXPLOITATION POUR LES SCIENCES ECONOMIQUES ET SOCIALES :

Ce regard croisé peut être utile pour répondre aux questionnements de la spécialité en première concernant la gestion des risques dans les sociétés développées ou la gouvernance des entreprises.

Cela peut aussi être exploité en terminale dans le thème concernant les mutations du travail et de l'emploi que ce soit à travers la compréhension des effets positifs et négatifs de l'évolution des formes de l'organisation du travail sur les conditions de

1

https://travail-emploi.gouv.fr/IMG/pdf/rapport_SRPST_definitif_rectifie_11_05_10.pdf

2

<http://www.inrs.fr/demarche/evaluation-risques-professionnels/ce-qu-il-faut-retenir.html>

travail ou celle de la façon dont le numérique brouille les frontières du travail et transforme les relations d'emploi.

AUTRES RESSOURCES :

- https://dares.travail-emploi.gouv.fr/IMG/pdf/synthese_stat_chiffres_cles_cond_travail.pdf
- <https://travail-emploi.gouv.fr/sante-au-travail/prevention-des-risques-pour-la-sante-au-travail/article/risques-psycho-sociaux>
- <https://www.ameli.fr/entreprise/sante-travail/risques/risques-psycho-sociaux-rps/risques-psycho-sociaux-rps>

FOCUS CHINE - GÉOPOLITIQUE ET ÉCONOMIE : DE LA POLITIQUE INTÉRIEURE AUX NOUVELLES ROUTES DE LA SOIE

Compte-rendu réalisé par **Muriel Bories**, Professeure dans l'académie de Poitiers.

Intervenants :

- **Patrick Artus**, chef économiste chez Natixis et Professeur à PSE, modérateur
- **Cyrille Blanchard**, enseignant d'histoire-géographie, modérateur
- **Jean-Joseph Boillot**, Chercheur associé à l'IRIS
- **Bei Xu**, Economiste spécialiste de l'Asie à la Société Générale

La Chine est le deuxième producteur mondial en valeur absolue et le premier en parité de pouvoir d'achat. Ses principaux partenaires économiques sont des pays asiatiques (Japon, Corée du Sud, Thaïlande...) et les Etats-Unis. Pourtant, les Nouvelles Routes de la Soie, stratégie développée à partir de 2013 dénommée en anglais One Belt, One Road – OBOR ou Belt and Road Initiative – BRI s'orientent vers trois autres axes géographiques : l'Europe, l'Afrique et le Moyen-Orient.

EST-CE QUE LE GOUVERNEMENT CHINOIS REpond, PAR CES NOUVELLES ROUTES DE LA SOIE, A L'ÉVOLUTION DE SON ÉCONOMIE ?

LES OBJECTIFS DES NOUVELLES ROUTES DE LA SOIE

L'initiative étatique des Nouvelles Routes de la Soie répond à des objectifs d'ordres économiques, sociaux et géopolitiques. C'est un projet qui vise à sécuriser l'approvisionnement de la Chine en matières premières, d'où son orientation vers l'Afrique et le Moyen-Orient. C'est un projet qui permet aux entreprises chinoises de réaliser des investissements manufacturiers en Europe Centrale, en Afrique et Moyen-Orient. En cela, il associe des entreprises privées chinoises, les Nouvelles Routes de la Soie consistant en des prêts accordés par la Chine à des pays pour que ceux-ci construisent des infrastructures réalisées par des entreprises chinoises.

C'est un projet qui est lié au vieillissement de la société chinoise, la part de la population des plus de 65 ans dans la population totale est supérieure à 12 %. Lorsqu'une société doit répondre aux enjeux du vieillissement de sa population, elle investit dans des pays plus dynamiques d'un point de vue démographique. De cette façon, les Nouvelles Routes de la Soie sont une façon de sécuriser les marchés des entreprises chinoises. C'est enfin un projet qui vise à promouvoir l'importance de la Chine dans le reste du monde. Face aux Etats-Unis, la Chine assoit, avec les Nouvelles Routes de la Soie, son influence géopolitique.

L'ÉVOLUTION DE L'ÉCONOMIE CHINOISE

La stratégie économique de la Chine peut sembler aujourd'hui en contradiction partielle avec les nouvelles routes de la soie. En effet, jusqu'en 2013-2014, l'économie chinoise pouvait être qualifiée de mercantiliste, les nombreux échanges générant des réserves de change importantes. Depuis 2014, l'économie chinoise est plutôt consumériste, sa stratégie de développement est plutôt tirée par la demande intérieure, les exportations chinoises représentent aujourd'hui moins de 20% de son PIB et la Chine n'est plus pourvoyeur de liquidités internationales.

EST-CE QUE CETTE POLITIQUE TÉMOIGNE ÉGALEMENT D'UN CHANGEMENT DE SOCIÉTÉ ?

LES DÉFIS CONTEMPORAINS DE LA CHINE

La Chine doit faire face à des défis internes et externes. Sur le plan interne, la Chine a aujourd'hui des moyens limités. Sa monnaie n'est pas une monnaie internationale, la baisse des exportations chinoises est telle que son surplus courant ne représente que 1% de son PIB et la demande intérieure s'est récemment ralentie. Par ailleurs, compte tenu de l'immensité de son territoire et de l'importance de sa population, la Chine doit encore répondre à de nombreux besoins d'infrastructures internes.

Sur le plan externe, la Chine doit relever le défi d'établir une relation de confiance avec les pays qui reçoivent ses capitaux dans le cadre des Nouvelles Routes de la Soie. Or, cette confiance ne semble pas acquise, comme en témoigne le rapport rédigé début 2019 par 27 ambassadeurs des pays de l'UE en Chine dénonçant les Nouvelles Routes de la Soie comme une « *nouvelle forme de colonialisme qui entraîne un endettement et une pollution environnementale* ».

LE CHANGEMENT DE LA SOCIÉTÉ CHINOISE

La société chinoise évolue vers une société post-industrielle, une société de loisirs, la 3^{ème} semaine de congés payés y a récemment été accordée ce qui contribue au développement d'un tourisme de masse. Plus généralement, la société de consommation s'y développe. En cela, c'est un grand basculement qui s'opère.

Les Nouvelles Routes de la Soie ne semblent donc pas en totale adéquation avec l'évolution de l'économie et de la société chinoises. Par certains aspects, cette stratégie semble « datée ». Néanmoins, les Nouvelles Routes de la Soie répondent à des enjeux géopolitiques majeurs.

Pistes d'exploitation pédagogique :

Classe de première générale : spécialité Histoire-géographie, géopolitique et sciences politiques - thème 2 Axe 2 : les formes indirectes de la puissance, une approche géopolitique. Les nouvelles routes de la soie

Classe de première générale et technologique : Enseignement commun Histoire-Géographie - thème 4 conclusif : la Chine - des recompositions spatiales multiples.

Classe de terminale générale : programmes en vigueur à la rentrée 2020

- Enseignement de spécialité Histoire géographie, géopolitique et sciences politiques - Analyser les grands enjeux du monde contemporain - Thème 1 De nouveaux espaces de conquête - Travail conclusif : La chine, à la conquête de l'espace, des mers et des océans.
- Enseignement de spécialité Science économique : Quels sont les fondements du commerce international et de l'internationalisation de la production ? Comprendre les effets induits par le commerce international.

Classe de terminale générale et technologique (programme en vigueur à la rentrée 2020) : Enseignement commun d'histoire-géographie - thème 1 - Mers et Océans : au coeur de la mondialisation.

COUVERTURE DU RISQUE MATIÈRES PREMIÈRES : ILLUSTRATION DANS LE DOMAINE AGROALIMENTAIRE : DU BEURRE, DU BLÉ ET DES CROISSANTS !

Compte-rendu réalisé par **Isabelle Delzant**, Professeure dans l'académie de Paris

Intervenants :

- **Jérôme Chane**, Directeur des risques Groupe, Vivescia
- **Didier Marteau**, Professeur à l'ESCP Europe

Ce compte-rendu est complété par le [power-point de Jérôme Chane et Didier Marteau](#) en libre accès sur [Melchior.fr](#).



Face à des cours des matières premières agricoles (beurre, cacao, blé, café, sucre, vanille ...) très volatiles, les acteurs sur les marchés des « commodities » cherchent à se couvrir pour éviter ce risque de variation des cours.

L'ENJEU DE LA GESTION DU RISQUE DE VOLATILITE DU COURS DES MATIERES PREMIERES AGRICOLES

Exemple du beurre en 2017 : le cours est passé de 4 000 à 7 000 €/tonne en moins de six mois. C'est donc un risque majeur contre lequel les acteurs cherchent à se prémunir.

On décompose ce risque en deux risques principaux pour un acheteur :

- **Le risque transactionnel** : c'est le risque associé à une hausse du cours ; ce risque se situe en amont de la transaction, lors de la décision d'achat. Exemple : Le cours du beurre a été multiplié par deux entre mars 2017 et septembre 2017 (voir graphique projeté lors de la présentation). Le prix d'achat des viennoiseries par la grande distribution étant fixé un an à l'avance, les acteurs du secteur de l'agro-alimentaire ont dû faire face à un risque

transactionnel. En effet, leur prix de vente aux distributeurs devenait insuffisant pour couvrir la hausse de leurs coûts de production. **Jérôme Chane**, directeur des risques du Groupe coopératif agricole et agroalimentaire Vivescia, raconte que certains boulangers face à cette hausse du cours sont allés acheter leur beurre en grande surface !

- **Le risque de compétitivité** : c'est le risque associé à une baisse du cours ; ce risque se situe en aval de la transaction. Il s'agit d'observer comment se comporte le marché et ses acteurs, en examinant, par exemple, les résultats des appels d'offre et en analysant pourquoi certains contrats sont remportés ou perdus.

Le risque de compétitivité dépend, en particulier, de la couverture mise en place par l'entreprise et par ses concurrents. L'exemple d'Air France en 2008, cité par **Didier Marteau**, illustre ce risque de compétitivité. L'entreprise face à la hausse du prix du baril a décidé de se couvrir en figeant son prix d'achat du kérosène à un prix qu'elle pensait intéressant, or le cours s'est effondré et l'entreprise était alors liée à sa banque par un contrat très désavantageux pendant cinq ans. Se posait alors la question de savoir comment ses concurrents s'étaient eux-mêmes couverts, pour connaître leur marge de manœuvre en termes de compétitivité – prix sur le marché du transport aérien.

Les deux risques sont très liés et les modalités de couverture du risque transactionnel peuvent créer un risque de compétitivité.

QUELS INSTRUMENTS DE COUVERTURE DES RISQUES DE VOLATILITE DES COURS ?

Les instruments de couverture appelés produits dérivés sont de trois types :

- **Le contrat à terme** : achats à terme.
Par exemple, on peut fixer à l'avance le prix auquel on achètera le beurre à terme sur 2 types de marché :
 - Soit sur **le marché de gré à gré**, en traitant directement avec une banque.
Deux débouchements du contrat sont alors possibles :
 - soit un déboucement physique : on vous livre le beurre au prix préfixé.
 - soit déboucement par différence : vous avez acheté du beurre à terme à 4 000 € la tonne, le cours est alors passé à 7000 € au terme du contrat, la banque vous verse 3000 € afin que vous puissiez acheter votre beurre à 7 000 € sur le marché à la date d'échéance du contrat.
 - Soit sur **un marché organisé**, comme le EEX (European Energy Exchange) qui propose un contrat sur le beurre. Ce marché centralise la vente et l'achat de contrats à terme entre les différents acteurs (jusqu'à 1 an pour le beurre et jusqu'à 3 ans pour le blé) et demande des dépôts de garantie.
- **Le swap** : succession de contrats d'échange à terme entre deux acteurs.
Par exemple, un swap sur le beurre d'un an avec une banque : l'acheteur s'engage à payer chaque mois pendant un an à sa banque 4 000 € la tonne de beurre.

Ainsi, si le cours du beurre augmente sur le marché spot (actuel) la banque verse la différence pour que l'acheteur puisse réaliser son achat à 4 000 € la tonne. Mais si le cours du beurre diminue, c'est l'entreprise qui devra verser la différence à la banque. On voit dans ce cas apparaître un risque de contre-partie pour la banque, c'est-à-dire un risque que l'entreprise fasse défaut et ne soit pas en mesure d'assurer les versements. Pour éviter ce risque, des chambres de compensations ont été créées comme sur les marchés organisés qui demandent un dépôt de garantie.

- **L'option** : contrat qui offre la possibilité mais pas l'obligation d'acheter ou de vendre à un certain prix à une certaine date. Ces contrats sont compliqués et demandent une expertise pour pouvoir les suivre et les optimiser. Ces contrats ont l'avantage de supprimer le risque de compétitivité puisqu'ils ne sont exercés que lorsqu'ils sont avantageux pour l'entreprise.

MICROSTRUCTURE DES MARCHES DE MATIERES PREMIERES

Les acteurs qui opèrent sur les marchés agissent selon des objectifs de couverture ou de spéculation, dont il est difficile d'établir la frontière. Le faible nombre d'opérateurs sur certaines matières réduit la liquidité sur le marché, et peut empêcher les opérations de couverture du risque. Par exemple, il est facile de se couvrir sur le blé mais difficile sur le beurre.

Exploitation pédagogique :

1^{ère} STMG : nouveau programme de Sciences de Gestion et Numérique

Thème 4 : Temps et risque.

Question de gestion : l'amélioration de la performance est-elle sans risque ?

Extrait du programme :

Gérer, c'est prendre des risques qu'il convient de prévoir et d'anticiper. La recherche de l'efficacité en gestion nécessite :

- 1 - de repérer les risques externes auxquels les organisations sont confrontées ;
- 2 - de repérer les risques induits par une décision dans un contexte organisationnel donné ;
- 3 - d'apprécier l'incidence du risque sur la performance de l'organisation

L'exemple d'Air France développé dans l'exposé est une excellente illustration de ce point du programme :

- 1 - Air France est exposé au risque lié aux variations du cours du pétrole.
- 2 - Face à la hausse du prix du baril, l'entreprise décide de se couvrir par un swap pendant cinq ans.
- 3 - Cette décision s'avère inappropriée car le cours du pétrole se met à chuter brutalement. Par conséquent, le résultat de l'entreprise se dégrade fortement et elle réalise des pertes de 814 millions en 2008/2009.

Les intervenants proposent de regarder le film « Margin call » pour illustrer les opérations à terme.

PROGRÈS DANS LA SANTÉ : INNOVATIONS MEDICALES, TÉLÉMÉDECINE, TRAITEMENT DES DONNÉES, SÉCURITÉ, RÉGULATION, ETC.

Compte-rendu réalisé par **Nora Moujtahid**, Professeure dans l'académie de Versailles.

Intervenants :

- **Anne Ciavatti**, Professeur modératrice, académie de Créteil
- **Philippe Choné**, Professeur d'économie à l'ENSAE
- **Alexis Fradetal**, Professeur modérateur, académie de Créteil
- **Dominique Polton**, Vice-présidente du Conseil stratégique de l'innovation en santé

La santé est un enjeu sensible et universel qui n'est pas épargné par les innovations numériques, bien au contraire. Focus sur les progrès réalisés dans ce domaine.

DE PROFONDS BOULEVERSEMENTS EN COURS

Des avancées scientifiques prolifiques

Nous assistons actuellement à un foisonnement d'innovations médicales. Loin d'être un effet de mode, ce foisonnement s'illustre par la mise en place de médicaments et thérapies révolutionnaires. 1 500 essais cliniques concernent les immunothérapies dans le cancer, la mise en place de thérapie ciblée pour les tumeurs....

Une invasion massive du numérique

En plus de ces avancées scientifiques, le numérique révolutionne lui aussi le médical. On peut ainsi citer la génomique humaine qui permet la mise en place d'une médecine préventive individualisée. Ou encore l'apparition d'applications de télésurveillance médicale permettant un suivi quotidien des patients (ex MoovCare).

Des innovations dans l'organisation des soins

Ce type d'innovation est également fondamental. Transformer l'organisation des soins est souvent la condition nécessaire pour que ces innovations techniques puissent produire leur plein potentiel, pour qu'elles se déploient à grande échelle et qu'elles bénéficient vraiment aux patients. Aujourd'hui l'enjeu est de diffuser suffisamment rapidement les nombreuses expérimentations innovantes en cours à l'ensemble du système de santé.

QU'EN EST-IL DU RAPPORT AUX PATIENTS ?

La crainte d'une distanciation

Avec la multiplication des interfaces, les relations ne sont plus bilatérales (patients/docteurs) mais multilatérales. L'invasion du numérique soulève l'inquiétude d'une distanciation physique et d'un manque de transparence. Les échanges à distance

offrent cependant de nombreux avantages (des déplacements évités, des amplitudes horaires plus larges...). Mais aux difficultés des patients à comprendre le jargon médical, s'ajoute maintenant la nécessité de la maîtrise du numérique.

Le nécessaire adossement humain

Ces innovations doivent alors être pensées dans un cadre humain, et pas comme des substituts, d'où la nécessité de maintenir la présence humaine à l'aide de personnel qualifié.

De nouveaux besoins s'accordent avec une évolution des mentalités au sein du corps médical qui tend, entre autres, à développer le travail collaboratif.

COMMENT REGULER CE DOMAINE EN PLEINE MUTATION ?

Une vigilance ex ante face au vide notamment juridique

D'un point de vue économique, on peut se demander qui doit supporter les coûts inhérents à ces innovations ? Comment déterminer leur prix sur le marché ?

La médico-économie fait à peine son apparition en France, témoignant de notre retard sur ce plan.

Face à une certaine inertie étatique, des poids lourds tels que Doctolib ou Google sont apparus. S'ils peuvent faire évoluer positivement les choses, il faut rester prudent sur le droit des patients (collecte d'informations sensibles, risque de monopole...).

Ex post, des sanctions dissuasives

Un des leviers à disposition est, une fois l'abus prouvé, la mise en place de sévères sanctions pour dissuader les éventuelles récidives.

- Pour conclure, ce « regard croisé » a donné lieu à passionnant échange où les auditeurs ont pu pointer du doigt :
 - La possibilité d'étendre le champ d'activités des pharmaciens, dont les officines sont géographiquement bien réparties, afin de réduire les inégalités territoriales.
 - Le problème du temps de réaction des pouvoirs publics face à des innovations rapidement obsolètes.
 - Le système de rémunération des médecins qui pourrait tendre vers un système forfaitaire et non à l'acte.
 - Les difficultés d'une acceptation sociale de ces innovations.

Pour aller plus loin sur le sujet :

- [Conférence de Jean-Philippe Vert sur l'application de la statistique en grande dimension aux données génomiques et au traitement personnalisé des cancers](#)
- [Sur l'application de télésurveillance du cancer du poumon Moovcare](#)
- Avis de l'Autorité de la concurrence sur [les nouvelles missions des pharmaciens](#) (notamment télémedecine) :
- Avis des deux commissaires dissidents de la FTC dans la décision
Facebook : [Lien 1](#) et [Lien 2](#)
- **Quelques rapports récents sur l'innovation en santé :**
 - Sur l'innovation médicale, un [rapport du LEEM](#) (les entreprises du médicament)
 - Un rapport de [l'Institut Montaigne](#) :

- Un rapport du Haut conseil pour l'avenir de l'assurance maladie :
- Sur le big data et l'IA, un rapport du conseil national de l'ordre des médecins
- **Deux initiatives récentes des pouvoirs publics :**
 - L'une pour favoriser des innovations organisationnelles, grâce à un nouveau dispositif d'expérimentation (le nom « article 51 » par lequel on désigne ce dispositif vient de ce que c'est l'article 51 d'une loi de financement de la sécurité sociale qui l'a institué - on peut y trouver notamment des exemples d'expérimentations). Source : <https://solidarites-sante.gouv.fr/systeme-de-sante-et-medico-social/parcours-des-patients-et-des-usagers/article-51-10918/>
 - L'autre pour développer une plateforme des données de santé afin de favoriser le développement d'une filière d'intelligence artificielle et plus globalement une dynamique d'innovation, grâce à une meilleure utilisation des données de santé. Le rapport de préfiguration de ce « Health data hub » est disponible [https://solidarites-sante.gouv.fr/IMG/pdf/181012 - _rapport_health_data_hub.pdf](https://solidarites-sante.gouv.fr/IMG/pdf/181012_-_rapport_health_data_hub.pdf)

LIBERTÉ, SECURITÉ ET PROTECTION : L'ÉMERGENCE DES RISQUES JURIDIQUES (CLIMATIQUE, AMIANTE, PÉTROLIER, TABAC, SUCRE...)

Compte-rendu réalisé par **Joséphine Raix**, Professeure dans l'académie de Nantes

Intervenants :

- **Aurélien Hamelle**, directeur juridique du groupe TOTAL
- **Marie-Angèle Hermitte**, Directeur de recherche au CNRS, directeur d'études honoraire à l'EHESS.

Intervention d'**Aurélien HAMELLE**

LA NOTION DE RISQUE JURIDIQUE

Il peut sembler difficile de définir ce qu'est **un risque juridique** dans la mesure où les activités humaines sont presque systématiquement susceptibles d'avoir des conséquences juridiques : accident du travail dans une entreprise, accident d'un élève dans une cour de récréation.

Mais on doit pouvoir distinguer deux catégories de risques – juridiques – qui se détachent de risques généraux :

- Les **risques juridiques aux conséquences majeures** : certains événements industriels sont susceptibles d'avoir des conséquences réputationnelles et financières qui peuvent fragiliser une industrie dans son ensemble. 2 exemples :
 - **Tabac**
Description des contentieux contre l'industrie du tabac en France et aux États-Unis et de leurs conséquences. En France, c'est davantage le droit (production de règles) qui s'impose suite aux contentieux. En revanche, aux États-Unis, ces contentieux se règlent avec des transactions qui ont abouti à la constitution d'un fonds d'indemnisation.
 - **L'amiante**
Évolution de la loi et de la réglementation et de la jurisprudence en France : des premières réglementations en 1977 à l'interdiction pure et simple de l'amiante en 1996, puis la série de contentieux dans les années 1990 et 2000 à nos jours.

Les risques juridiques nouveaux créés par les **nouvelles lois ou l'extra-territorialité** : il s'agit de risques qui n'existaient pas et qui émergent pour un motif purement juridique. 2 exemples :

- **Extra-territorialité du droit américain**
En matière de sanctions internationales : distinction entre sanctions primaires (exemple de la transgression de l'embargo iranien par BNP Paribas) et sanctions secondaires, ces dernières étant à proprement parler extraterritoriales, dans une

certaine mesure au moins (si une entreprise décide de vendre en Iran au-delà d'un montant, elle ne pourra plus utiliser de banque américaine).

- **La loi sur le devoir de vigilance**

La loi sur le devoir de vigilance de mars 2017 oblige les grandes entreprises, dépassant certains seuils, à arrêter un plan de vigilance décrivant les mesures de vigilance raisonnables permettant d'identifier et de prévenir les risques d'atteinte grave à l'environnement, aux droits de l'homme et à la santé et la sécurité des personnes, résultant des activités de l'entreprise et des fournisseurs avec lesquelles elle entretient une relation commerciale établie.

Cette loi incite les entreprises à internaliser les normes. Elles sont ainsi davantage dans la prévention de la violation du droit.

Afin d'identifier et d'internaliser les risques, **Aurélien HAMELLE** explique que chez TOTAL, les risques sont cartographiés par pays, que des AUDIT sont effectués et qu'une procédure de remontée des plaintes est mise en place.

TOTAL collabore dans ce cadre avec le Danish Institute for human rights par exemple.

Aurélien HAMELLE termine son intervention en expliquant que pour les entreprises les risques juridiques créent de l'incertitude et que les entreprises préfèrent co-construire les normes.

Intervention de Marie-Angèle HERMITTE

L'ancienne question du risque s'inscrit dans un contexte nouveau dans la mesure où les « sociétés scientifiques et techniques » ont créé un monde caractérisé par des « grandeurs » excessives (au sens où l'on n'arrive plus à les équilibrer : démographie, consommation de ressources versus production de déchets, disproportion États / FMN - GAFA). Dans un tel contexte, chaque dysfonctionnement, en soi tolérable dans un monde mesuré, produit des effets considérables sur les populations autant que les écosystèmes et leurs habitants, humains et non humains.

Le système actuel malgré des prouesses techniques comme celle de la conquête spatiale se caractérise par la perte de maîtrise des conséquences des choix techniques. Les solutions possibles dans un monde abstrait (ex. remplacer les surfaces perdues pour l'agriculture au point A par celles qui s'ouvrent au point B) ne tiennent pas compte des résistances humaines (impossibilité d'un déplacement de populations africaines réfugiées climatiques dans la Sibérie ouverte par le changement climatique).

Les questions juridiques

Les sciences (liberté de la recherche, encadrement partiel des expérimentations) et les techniques mises en œuvre par les entreprises (liberté d'entreprise, liberté des échanges) créent du bien-être, mais aussi des désirs sans limites, et donc des risques globaux et locaux.

Les tentatives d'encadrement (depuis le principe de précaution jusqu'à la RSE) se sont révélées incapables de contenir les dégradations (rares exceptions, comme les quotas de pêche), et nombre de « solutions » créent de nouveaux risques par une mécanique d'effet domino.

A l'heure actuelle, les sources du droit utilisées sont pléthoriques - conventions internationales, droit régional, lois et règlements, chartes, jurisprudences - mais ne

parviennent pas à élaborer un droit consistant d'une part (système inefficace et souvent conçu pour l'être) et respecté par les acteurs économiques (fraudes).

M-A HERMITTE souligne la disproportion du pouvoir entre les États et les entreprises. Il y a une difficulté dans certains cas à faire appliquer des décisions juridiques (affaire SHELL au Nicaragua).

Exploitation pédagogique :

Cette intervention pourra être exploitée notamment dans le cadre du cours de Sciences de Gestion dans la série STMG et du thème « TEMPS ET RISQUE »

https://eduscol.education.fr/ecogest/enseignements/ecogest/im_ecogest/1-stmg-sciences-de-gestion-1ere.pdf

DE L'OPPORTUNITÉ DES NTIC AUX RISQUES D'INFOX, DES THÉORIES DU COMLOT. QUELLE PLACE POUR LA PAROLE D'EXPERTS ? QUE PEUT FAIRE L'ÉCOLE ?

Compte-rendu réalisé par **Céline Attali**, professeure dans l'académie de Versailles.

Intervenants :

- **Daniel Agacinski**, chef de projet à France Stratégie
- **Serge Barbet**, directeur délégué et opérationnel du Clémi
- **Philippe Carli**, président du groupe Ebra, le pôle presse du Crédit Mutuel
- **Christine Gaubert-Macon**, inspectrice générale, doyenne du groupe économie et gestion

Ce compte-rendu est complété par le [power-point de Serge Barbet](#) et de [Christine Gaubert-Macon](#) en libre accès sur [Melchior.fr](#).



Une infox³ (ou son anglicisme, fake news) se définit officiellement comme une information « mensongère ou délibérément biaisée », servant par exemple « à défavoriser un parti politique, à entacher la réputation d'une personnalité ou d'une entreprise, ou à contrarier une vérité scientifique établie ». Elles se multiplient et sont amplifiées via internet et les multiples réseaux sociaux ainsi que les médias sociaux numériques.

La première problématique des échanges est donc : « **que sait-on de l'impact réel des infox sur la population et n'y a-t-il pas d'autres responsabilités à pointer dans la crise de confiance vis-à-vis de la « parole de vérité » ?**

Les jeunes sont nombreux à « consommer » les informations de toutes sortes diffusées sur les réseaux. Or, les enseignants ne sont pas eux-mêmes immunisés contre les infox et ne maîtrisent pas toujours bien les usages du numérique. Ils peuvent parfois

se retrouver en situation inconfortable d'être contestés ou de voir opposer à leur savoir une infox ou une théorie du complot.

Par conséquent, la seconde problématique est : « **Comment les enseignants, mais aussi les entreprises de presse et les experts, peuvent-ils concrètement agir contre les infox ?** »

Pour **Daniel Agacinski**, la crise de confiance dans la parole publique existe et les études confirment une inquiétude des personnes interrogées face à l'exposition aux infox qui menaceraient la démocratie. Cependant, le sociologue Dominique Cardon, met en avant l'analyse réalisée dans « Network Propaganda⁴ » dont le résultat démontre une certaine exagération face aux statistiques portant sur l'influence des infox. En effet, il faut relativiser les chiffres car finalement, une immense majorité des contenus (Facebook, Twitter...) est consultée par très peu de monde.

De plus, les attitudes des individus face à une infox varient et leur consultation ne signifie aucunement une adhésion à cette fake news (curiosité, air du temps ...). Selon D. Agacinski, il est impératif que chacun d'entre nous apprenne à questionner les énoncés, et les contenus de la parole publique. Cet apprentissage doit commencer très tôt, c'est à dire dès l'école primaire et il doit se prolonger dans les collèges et lycées.

Philippe Carli évoque la tourmente dans laquelle se trouvent les médias et la nécessité de faire face à un changement d'usage de la presse (photos manipulées, dates erronées, courtes durées des informations exclusives (scoop)...). La question se pose alors : « Dans ce contexte, comment le journalisme peut-il être encore efficace ? ». La réponse proposée par P. Carli est de continuer à chercher à publier des informations de qualité et d'en vérifier les sources. Il souligne que les jeunes ne sont plus habitués à lire de longs articles et à assimiler des arguments. Il met ici en évidence la nécessité pour les enseignants d'intégrer ces thématiques dans leurs apprentissages. Pour cela, le groupe EBRA a mis en œuvre des partenariats avec l'Éducation nationale et le CLEMI dont le projet « journaliste d'un jour » qui peut inspirer les équipes pédagogiques.

Pour **Serge Barbet**, les actions de plus en plus nombreuses mises en place par le CLEMI⁵ répondent aux objectifs de la politique éducative pour lutter contre les infox. Depuis plusieurs années déjà le CLEMI met en ligne des ressources pour aider les enseignants dans leurs pratiques de l'éducation aux médias et à l'information, et de l'apprentissage à la démocratie et à la citoyenneté. (Cf. slides de S. Barbet.)

Christine Gaubert-Macon confirme les propos de S. Barbet car L'École contribue évidemment, et de plus en plus, à l'éducation à l'information, dans le cadre réglementaire (loi relative à la lutte contre la manipulation) et dans le cadre institutionnel (<https://eduscol.education.fr/cid72525/presentation-de-l-emi.html>).

De la seconde à la terminale, en lycée général comme en lycée technologique, les programmes incluent l'éducation aux médias et à l'information sous différentes formes (le parcours citoyen, la photographie numérique, les données structurées et leur traitement, évaluer et évoluer, du pilotage aux développements numériques ...).

C. Gaubert-Macon évoque également les usages et mésusages des technologies numériques, autrement dit, c'est l'utilisation que l'on fait des technologies numériques qui les rendent maléfiques ou bénéfiques pour la société⁶ : un exemple parmi d'autres,

4- Yochai Benkler, Robert Faris, and Hal Roberts, *Network Propaganda: Manipulation, Disinformation, and Radicalization in American Politics*

5 Exposition téléchargeable à la BNF « histoire des fausses nouvelles »

6 « Terra Data » écrit par Valérie Peugeot et Serge Abiteboul

la reconnaissance faciale qui permet certes d'accéder plus vite en salle d'embarquement dans un aéroport, mais qui sert aussi de surveillance massive des individus en Chine. (Cf. slides de C. Gaubert-Macon)

En conclusion, il apparaît comme indispensable de former les jeunes à l'esprit critique et à l'argumentation.

Quelques ressources

Ressources scientifiques :

- Articles du sociologue Dominique Cardon, « pourquoi avons-nous peur des fake news ? » : <https://aoc.media/analyse/2019/06/20/pourquoi-avons-nous-si-peur-des-fake-news-1-2/>
- Podcast France Culture lors de la sortie de l'ouvrage de la philosophe Myriam Revault d'Allones, « la faiblesse du vrai, ce que la poste-vérité fait à notre monde commun » <https://www.franceculture.fr/emissions/signes-des-temps/autour-de-la-faiblesse-du-vrai-de-myriam-revault-dallones>
- Présentation des lois relatives à la lutte contre la manipulation de l'information, https://www.senat.fr/espace_presse/actualites/201806/lutte8contre_les_fausses_informations.html
- La lettre du numérique Edu_Num d'Économie et gestion hors série N°12 de mars 2019 consacrée aux organisations face à la manipulation : <https://eduscol.education.fr/ecogest/edunum/edunum-ecogest-hs/edunum-ecogest-hs12>

Ressources pédagogiques :

- Vidéo d'Albert Moukheiber, docteur en neurosciences cognitives, « Notre cerveau face aux fake-news » <https://www.youtube.com/watch?v=-esftB-2F4I>
- La brochure 2019/2020 des ressources proposées par le CLEMI pour l'éducation aux médias, <https://www.cleml.fr/fr/ressources/brochure-education-aux-medias-et-a-linformation.html>
- Fiche Eduscol « déconstruire la désinformation et les théories conspirationnistes », <https://eduscol.education.fr/cid95488/deconstruire-desinformation-les-theories-conspirationnistes.html>
- Fiche Eduscol, « comment former les élèves à l'esprit critique », <https://eduscol.fr/cid107295/former-l-esprit-critique-des-eleves.html>
- Un journaliste raconte comment il a piégé les complotistes en créant de toutes pièces une théorie du complot, <https://www.spicee.com/fr/program-quest/comment-nous-avons-piege-les-complotistes-633>

LA FINANCE : UN RISQUE SYSTÉMIQUE RÉCURRENT ?

Compte-rendu réalisé par **Pierre Jeandel**, Professeur dans l'académie de Nancy-Metz.

Ce compte-rendu complète le [Flash Natixis de Patrick Artus](#) et la [présentation de Christian Chavagneux](#).



[VIDEO PEDAGOGIQUE](#) REALISÉE POUR ETRE UTILISÉE EN CLASSE AVEC LES ÉLÈVES.

Intervenants :

- **Patrick Artus**, Chef économiste à Natixis et professeur à PSE.
- **Christian Chavagneux**, Editorialiste à *Alternatives économiques*.
- **Cécile Duflot**, Directrice générale d'OXFAM France.
- **Sylvie Goulard**, Ex-Sous-Gouverneure de la Banque de France, s'exprime ici à titre personnel.
- Modératrice : **Marie Dancer**, journaliste à *La Croix*



Le débat sur « La finance : un risque systémique récurrent ? » s'est organisé essentiellement autour de trois questions :

- 1. Dans quelle mesure le système financier est-il suffisamment régulé aujourd'hui ?**
- 2. Doit-on craindre une nouvelle crise financière ?**
- 3. La finance « verte » a-t-elle une place à prendre dans le contexte écologique actuel ?**

DANS QUELLE MESURE LA REGULATION DU SYSTEME FINANCIER EST-ELLE SUFFISANTE AUJOURD'HUI ?

UNE REGULATION SUFFISANTE DES BANQUES

Pour **Patrick Artus**, si la régulation des activités bancaires reste nécessaire, il ne s'agit plus forcément d'une priorité. La part de l'activité bancaire dans la sphère financière globale a considérablement diminué depuis la crise des subprimes. Cette diminution s'explique selon lui par une régulation adaptée, menée rapidement par le superviseur à la sortie de la crise de 2008.

Selon **Sylvie Goulard**, la puissance publique a pleinement assuré son rôle de régulateur, notamment à travers la mise en place d'un superviseur commun et de fonds de secours – entre autres –. L'Europe s'est dotée d'un arsenal suffisant pour prévenir les risques systémiques dans le secteur bancaire.

LA REGULATION DOIT PORTER SUR LE SHADOW BANKING ET L'ORIENTATION DES INVESTISSEMENTS PRIVES

Pour **Christian Chavagneux**, la régulation doit concerner les paradis fiscaux, qui abritent de nombreuses activités de shadow banking. Pour lui, les faillites bancaires sont imprévisibles car la plupart des placements d'actifs risqués se font sous couvert du secret bancaire dans des paradis fiscaux.

Il est rejoint dans son propos par **Cécile Duflot**, qui souligne que ces mêmes paradis fiscaux privent les Etats d'une partie des ressources fiscales pourtant nécessaires à l'investissement public. Pour elle, la régulation doit surtout s'opérer sur les orientations des investissements privés : ils sont trop nombreux à financer des projets qui ne répondent pas aux critères de développement durable, essentiel à ses yeux. L'objectif de la régulation doit être de créer une « finance verte », dont l'urgence est insuffisamment perçue par le superviseur.

UNE CRISE EST-ELLE A CRAINDRE ?

SURVEILLER LES TAUX D'INTERET ET L'ENDETTEMENT DU SECTEUR FINANCIER

Pour **Patrick Artus**, le danger d'une nouvelle crise réside dans les taux d'intérêts négatifs. Ils servent à financer des dettes d'Etat, qui peuvent présenter un risque sur le long terme. Il souligne notamment qu'en cas d'inflation élevée, les banques centrales risquent de remonter brutalement les taux d'intérêt, ce qui accroîtra de manière substantielle le poids de la dette. Il pointe également du doigt l'instabilité financière constante causée par l'irrégularité des flux de capitaux vers les pays émergents, facteur de crises récurrentes.

Pour **Christian Chavagneux**, le risque ne se situe pas dans l'endettement du secteur public, mais dans celui de la sphère financière. Il souligne que ce sont les banques qui se sont le plus endettées ces dernières années, afin de financer des projets parfois hautement spéculatifs. Il craint que cette spéculation puisse générer un retournement du cycle.

LA DIGITALISATION CROISSANTE DE LA FINANCE

Pour **Sylvie Goulard**, la digitalisation croissante de la sphère financière et l'accélération du rythme des échanges sur le secteur financier est à surveiller. Elle contribue à générer une instabilité financière qui ralentit les projets d'investissement importants comme celui de l'innovation technologique dans le secteur médical.



EXPLOITATION PEDAGOGIQUE

Le sujet de la conférence est en lien direct avec le nouveau programme de SES de première, et le programme de terminale.

Dans le nouveau programme de première, il peut être mobilisé dans le chapitre 6 « Qu'est-ce que la monnaie et comment est-elle créée ? ». Il peut servir d'illustration sur la question du pilotage des taux d'intérêt à court terme par les banques centrales, et permet d'observer rétrospectivement comment ces dernières ont réagi lors de la crise des subprimes.

Dans le programme de terminale, la conférence peut s'avérer particulièrement utile dans le cadre de l'économie approfondie. Dans le thème 3, le chapitre 2 s'intitule : « Comment expliquer les crises financières et réguler le système financier ? ».

Les propos de **Sylvie Goulard** sur l'importance de la régulation par la puissance publique et par le Comité de Bâle peuvent servir de ressources pour expliquer aux élèves comment réguler le système financier.

L'intervention de **Christian Chavagneux** sur les paradis fiscaux et le besoin de réglementation peut également être mobilisée lorsque l'enseignant aborde avec ses élèves le manque de transparence des marchés comme source d'instabilité financière.

De la même façon, l'apport de **Christian Chavagneux** sur le besoin d'une finance réglementée, au regard des périodes historiques de déréglementation, peut être mobilisé dans le chapitre 1 du même thème « Qu'est-ce que la globalisation financière ? ». L'enseignant aborde avec ses élèves dans le cadre de ce chapitre, les «3D» de H. Bourguinat, dans lesquels figure justement la déréglementation.

L'ensemble de la conférence peut aussi être mobilisé dans le chapitre 2 du thème 1 d'économie du programme de terminale « Comment expliquer l'instabilité de la croissance ? », notamment lorsque l'enseignant aborde la question du cycle de crédit comme source de crises économiques.

Enfin, les propos de **Cécile Duflot** sur la nécessité de créer une « finance verte », peuvent faire l'objet d'une séance d'approfondissement dans le chapitre « La croissance économique est-elle compatible avec la préservation de l'environnement ? ». Même si la question de la finance n'est pas à aborder au regard des indications complémentaires, l'enseignant peut tout de même sensibiliser ses élèves au lien potentiel entre finance et développement durable.


- P. Artus, « Discipliner la finance », 2019.

Sites :

- [Melchior](#)
- ["Finquiz, une appli pour s'amuser sur les questions d'argent et d'économie"](#)
- ["La finance est-elle nuisible?"](#)
- ["La bourse et le financement des entreprises"](#)

COMMENT RELEVER LE DÉFI CLIMATIQUE ?

Compte-rendu réalisé par **Jean-Yves Schaff**, Professeur dans l'académie de Nancy-Metz.

	
<p><u>VIDEO PEDAGOGIQUE</u> REALISÉE POUR ETRE UTILISÉE EN CLASSE AVEC LES ÉLÈVES.</p>	<p>RETROUVEZ EGALEMENT LA <u>VIDEO</u> DE VALERIE MASSON-DELMOTTE.</p>

Intervenants :

- **Jean-Marc Jancovici**, associé fondateur de Carbone 14
- **Florence Lambert**, directrice du CEA Liten, Institut des énergies renouvelables au CEA
- Modérateur : **Stéphane Marchand**, rédacteur en chef de Pour l'Eco

Risque majeur auquel nos sociétés sont confrontées, le dérèglement climatique et les défis qu'il induit, ont donné lieu à de passionnants échanges entre les deux intervenants. Deux thèses se confrontaient, l'une s'inscrivant dans une veine proche de la « soutenabilité faible » (Florence Lambert), l'autre penchant du côté de la « soutenabilité forte » (Jean-Marc Jancovici).

LA TECHNOLOGIE PEUT-ELLE JUGULER LE RISQUE ?

Perspective optimiste

Directrice du CEA-Liten basé à Grenoble, principale centre de recherche européen pour la production d'innovations au service de la transition énergétique **Florence Lambert** est soumise à la question suivante :

« **Peut-on avoir confiance dans les technologies pour relever le défi climatique ?** »

<http://liten.cea.fr/cea-tech/liten/Pages/Accueil.aspx>

La réponse est donc sans équivoque, l'hydrogène doit constituer la principale énergie substitut au déclin des énergies carbonées, la clé de voûte d'un mix-énergétique, d'une approche « multi vectorielle » de la production des énergies nécessaires à satisfaire les besoins humains.

Pour faire lien avec les programmes et notamment celui de terminale ES, on pressent que la recherche et les innovations qu'elle produit, peuvent augmenter un stock de capital technique substitut au déclin des ressources non renouvelables composantes du

capital naturel (cf. La croissance économique est-elle compatible avec la préservation de l'environnement ?).



Perspective plus « pessimiste »

Jean-Marc Jancovici <https://jancovici.com>, est lui aussi ingénieur de formation (Polytechnique 1981), militant pour une économie « décroissante », il partage la conviction que la croissance de l'économie contemporaine vit au crédit d'un stock de ressources énergétiques en voie d'épuisement (énergies carbonées). En conséquence, le ralentissement inéluctable de cette croissance contient en germes les crises sociales, environnementales, migratoires, autant de risques ... « certains » de se réaliser.

Or cette réalité est sinon ignorée, mal comprise. S'adressant aux enseignants présents, Jean-Marc Jancovici pointe du doigt ce voile d'ignorance qui entoure leur compréhension des mécanismes à l'œuvre : « **comment pouvez-vous expliquer, si vous ne la comprenez pas les mécanismes à l'œuvre ?** »

Répondant à la seconde question « **comment relever le défi de réduire l'ignorance ?** », Jancovici fait de la transparence de l'information, de l'élévation de l'intelligence des mécanismes à l'œuvre, les leviers d'action pour changer de système économique (sortir de l'économie carbonée, de l'hyper consommation) et social.

COMMENT AGIR ?

Un premier axe de la réponse, développé par **Florence Lambert privilégie** une approche pragmatique dans les domaines de l'urbanisme, de la mobilité, de l'industrie au sein desquels les innovations sélectionnées prendraient toute leur place.

Pour **Jean-Marc Jancovici**, le changement de paradigme ne peut être mené que par une institution de planification qui organise à moyen terme les actions humaines (produire-consommer moins et autrement) afin de sortir de la dépendance morbide aux énergies carbonées.

Les deux intervenants s'accordent sur la nécessité d'une politique industrielle ayant comme priorité de réaliser cette transition.

POUR ALLER PLUS LOIN

Bien que le risque soit un objet d'analyse privilégié par le programme de première, il nous a semblé que le questionnement (et les réponses) proposé par Stéphane Marchand s'inscrivait plus dans la cohérence du programme de terminale et du chapitre intitulé « La croissance économique est-elle compatible avec la préservation de l'environnement ? »

On pourra croiser les regards et notamment ceux des intervenants de la conférence avec l'analyse proposée par **Patrice Geoffron**, économiste, dans cette courte vidéo :

<https://www.melchior.fr/lecture/la-croissance-verte-une-solution-davenir>

SÉCURITÉ ALIMENTAIRE MONDIALE : RISQUES ET OPPORTUNITÉS À L'HEURE DE LA 3ÈME RÉVOLUTION AGRICOLE

Compte-rendu réalisé par **Khaled CHAOUCH**, Professeur dans l'académie de Versailles.

Intervenante : **Sylvie Brunel**

Dans le but de concilier l'objectif de lutte contre la faim dans le monde tout en préservant l'environnement, Sylvie Brunel estime qu'il est nécessaire d'associer plusieurs formes d'agricultures.

LES ENJEUX AGRICOLES ACTUELS

CLIMAT VERSUS FAIM DANS LE MONDE ?

- La production agricole augmente et ses impacts sur l'environnement sont aujourd'hui une évidence scientifique (cf. Rapport du GIEC). Or les besoins alimentaires s'intensifient :
 - Les besoins alimentaires sont de plus en plus mondiaux. Les espaces de production et de consommation s'éloignent. Aujourd'hui 1 personne sur 6 dépend des marchés internationaux pour s'alimenter, d'ici 2050, cela concernera 1 personne sur 2.
- Depuis les années 1960, l'agriculture produit plus mais avec moins. Cela conduit à un élargissement des terres mises en culture.
 - La production mondiale de céréales augmente de 40% alors que la productivité du secteur baisse de 8 % sur la période notamment en Afrique

NOURRIR LA PLANETE TOUT EN PRESERVANT LA PLANETE

LA REGLE DES « 10 P » POUR RECONCILIER CES DEUX OBJECTIFS

- On retrouve les règles suivantes : **P**aix (aucun agriculteur ne peut produire dans une région en guerre), **P**rotection des agriculteurs (le marché agricole doit être réglementé, c'est un secteur qui ne peut répondre aux lois du marché à cause de la volatilité des prix), **P**ropriété (respect des droits fonciers pour permettre la production), **P**rix (l'intervention publique pour permettre une rémunération correcte de la population et des agriculteurs), **P**olitique (orienter les productions agricoles, favoriser l'agriculture, ...), **P**luie (meilleure répartition des eaux

pluviales), Plantes (sélection des plantes selon leur résistance, leur rendement, ...), etc.

- L'ensemble vise à rendre la production agricole adaptée au double défi de lutte contre la faim dans le monde et de préservation de l'environnement

LA « FERME FRANCE » EST PERFORMANTE MAIS SOUMISE A UNE FORTE CONCURRENCE

L'AGRICULTURE FRANÇAISE EST L'UNE DES PLUS PERFORMANTES AU MONDE

- 2^{ème} puissance agricole mondiale avec seulement 5% de l'espace agricole mondial

LES AGRICULTEURS FRANÇAIS SOUMIS A LA CONCURRENCE ETRANGERE

- De nombreux produits agricoles importés ne respectent pas les normes françaises. Cela crée une distorsion à la concurrence pour les agriculteurs de l'hexagone.
- Pour faire face à la concurrence étrangère, l'agriculture biologique ne peut suffire. Elle ne peut nourrir tout le monde. Ainsi « toutes les agricultures sont nécessaires et complémentaires »
- Une concurrence et un objectif de sécurité alimentaire qui appellent à innover. Le progrès technique pour gagner en qualité et en productivité.

PISTE D'EXPLOITATION PEDAGOGIQUE

✓ Pour une activité en classe, il est possible d'organiser une recherche sur les actions agricoles possibles face au risque de malnutrition

✓ Pour organiser ce travail des élèves, on s'appuie sur un extrait du JT de France 2 (3'30) : <https://fresques.ina.fr/jalons/fiche-media/InaEdu05216/nourrir-la-planete.html>

✓ Questionnaire possible :

Q.1. Dans le monde, combien de personnes souffrent de malnutritions ?

Q.2. Quelles solutions sont envisagées pour y remédier d'ici 2050 ?

Q.3. Pourquoi la mise en culture de nouvelles terres en Afrique ne peut suffire à résoudre ce problème ?

Q.4. Les OGM peuvent-ils résoudre ce problème ? Expliquez.

D'UN MONDE À L'AUTRE : QUELLES SONT LES GRANDES TRANSFORMATIONS À VENIR ?

D'un monde à l'autre : quelles sont les grandes transformations à venir ? Dans quelle société voulons-nous vivre ? Où seront les prochaines opportunités à saisir ? Comment gérer les nouveaux risques ? Face à ces transformations rapides, comment ne laisser personne au bord du chemin ?



Compte-rendu réalisé par **Virginie Jailloux**, Professeure dans l'académie de Lille

Intervenants :

- **Patrick Artus**, Chef économiste de Natixis, Professeur PSE
- **Pascal Demurger**, Directeur général de la MAIF
- **Claire Hédon**, Présidente d'ATD-Quart Monde
- **Eric Labaye**, Président de l'Ecole Polytechnique
- **Laëtitia Vitaud**, Spécialiste de l'avenir du travail et de l'impact du numérique
- Modérateur : **Philippe Escande**, journaliste au *Monde*

Philippe Escande rappelle qu'au XIX^{ème} siècle, Alexis De Tocqueville est témoin de grandes transformations qui ébranlent les sociétés occidentales. Il s'interroge ainsi : « Le monde qui s'élève est encore à moitié engagé sous les débris du monde qui tombe, et, au milieu de l'immense confusion que présentent les affaires humaines, nul ne saurait dire ce qui restera debout des vieilles institutions et des anciennes mœurs, et ce qui achèvera d'en disparaître. »

Le XXI^{ème} siècle est lui aussi le théâtre de grandes transformations qui amènent sur le devant de la scène les mêmes interrogations sociétales. Quelles sont les grandes transformations à venir ? Face à ces transformations rapides, comment ne laisser personne au bord du chemin ? Comment gérer les nouveaux risques et renforcer la cohésion sociale ?

LES DEFIS D'UN NOUVEAU MONDE

LES TROIS GRANDES TRANSFORMATIONS EN COURS

Selon Patrick Artus, économiste chez Natixis, **nous sommes confrontés à trois grandes transitions** qui s'accéléreront durant ces 10 à 20 prochaines années.

- D'abord, la **transition démographique** induit une baisse de 1% par an de la population en âge de travailler du fait du vieillissement de la population, et donc une baisse du surplus à partager, une croissance et un pouvoir d'achat en berne.
- Ensuite, le développement de l'intelligence artificielle est à l'origine d'une **transition technologique** qui transforme la structure des emplois en créant des emplois qualifiés, certes, mais aussi beaucoup d'emplois de service dont la qualité et la rémunération sont faibles.
- Enfin, la **transition écologique** s'appuie sur une transition énergétique. Les moteurs électriques se présentent comme une alternative aux moteurs thermiques. Cette transition induit des changements brutaux des prix de l'énergie ainsi qu'une menace réelle sur les emplois des européens de l'Ouest, la production des équipements électriques étant bien souvent réalisée en Asie.

LES MUTATIONS DESTABILISANTES DU MARCHE DU TRAVAIL

Selon Patrick Artus, **les trois transitions agissent négativement et de concert sur la structure des emplois.**

En accentuant la désindustrialisation puis la tertiarisation, elles accroissent les emplois de service et diminuent les emplois de qualification intermédiaire contribuant ainsi au creusement des inégalités.

Ces évolutions se traduisent par une bipolarisation du marché du travail qui accentue les inégalités dans le monde du travail.

Laëtitia Vitaud, spécialiste de l'avenir du travail et de l'impact du numérique, confirme ce constat de la montée des inégalités sur le marché du travail. Depuis 40 ans, on observe une désagrégation du compromis fordiste. En effet, le travail s'autonomise et se précarise. Le salariat reste dominant et même plus important que dans les années 1960 mais il s'effrite. Ce qui alimente la contestation sociale.

Ces transformations s'accompagnent d'un nouveau défi, celui de la pauvreté-exclusion amplifiée par le réchauffement climatique.

Claire Hédon, présidente d'ATD Quart Monde, insiste sur la conséquence la plus visible de ces grandes transformations, celle de la pauvreté qui s'accompagne d'un sentiment d'exclusion, particulièrement du monde du travail. Cette pauvreté n'est pas qu'économique et se manifeste également par un certain nombre de privations comme le difficile accès à des droits fondamentaux : logement, santé, éducation, culture, travail. La pauvreté contemporaine se caractérise essentiellement par une dépossession du pouvoir d'agir, un sentiment de non-reconnaissance sociale. Les pauvres seraient aussi victimes de maltraitance institutionnelle, illégitimement suspectés de fraude à l'aide sociale. La pauvreté est amplifiée par les conséquences du réchauffement climatique. Vivant dans des logements insalubres, des passoires énergétiques, ils sont en outre les premiers à subir les conséquences des catastrophes écologiques (exemple : l'ouragan Katrina sur la Nouvelle Orléans).

LES MOYENS D'ADAPTATION

L'ADAPTATION DE L'ECOLE

Selon **Patrick Artus**, il est indispensable de **faire monter les compétences des individus**, en mettant l'accent sur les moins qualifiés. Le taux d'emploi est corrélé positivement avec le niveau de compétences qui accroît l'employabilité. L'emploi est l'une des principales solutions à la pauvreté et l'exclusion.

De son côté, **Eric Labaye**, président de l'Ecole Polytechnique, nous livre le processus d'adaptation de son école prestigieuse qui forme des ingénieurs de haut niveau. La révolution technologique et la globalisation ont nécessité une modification des formations qui doivent **valoriser l'expérience** autant que les connaissances. Dès la formation initiale, il faut développer l'engagement dans la vie économique et sociale (immersion dans le monde associatif) et l'expérience de la mondialisation en exigeant une mobilité internationale. L'école doit favoriser la compréhension de ce nouveau monde complexe, s'assurer de la réussite de tous en favorisant la **diversité sociale**, et contribuer à la cohésion sociale en rapprochant l'élite du reste de la société.

L'ADAPTATION DE L'ENTREPRISE

De son côté, **Pascal Demurger**, Directeur général de la MAIF, propose de développer le **modèle de l'entreprise à mission** qui constitue l'ADN de la MAIF. L'acceptation sociale de l'entreprise passera par l'intégration d'une responsabilisation sociale dans ses missions. Il postule ainsi à travers le titre de son ouvrage L'entreprise du XXIème siècle sera politique ou ne sera pas (2019) que l'entreprise friedmanienne dont l'objet unique est de faire du profit pour le rendre aux actionnaires est devenue obsolète. La société civile se tourne d'ores et déjà vers l'entreprise pour résoudre des problèmes éthiques à l'égard de l'environnement, de ses collaborateurs, de ses clients et de son environnement local. L'entreprise doit désormais donner un sens à l'action de ses collaborateurs qui va au-delà de l'aspect pécuniaire. L'entreprise à mission n'est pas moins performante que l'entreprise friedmanienne, au contraire, elle renforce l'adhésion de ses membres et satisfait les nouveaux consommateurs qui entendent exprimer leurs préférences écologiques et sociales par leur acte d'achat.

COMPENSER LES MUTATIONS NEGATIVES DU MARCHE DU TRAVAIL

Claire Hédon nous présente **l'expérience des territoires « zéro chômeur de longue durée »**. Le postulat initial est simple : personne n'est inemployable, le travail est le pilier de l'intégration économique et sociale, le chômage de longue durée présente un coût économique élevé de 43 milliards d'euros par an à la collectivité (versement de minima sociaux, manque à gagner en termes de prélèvements obligatoires, coûts à long terme de ce chômage sur la santé et l'éducation des enfants). Le dispositif expérimenté sur 10 territoires de 5000 à 10 000 habitants mise sur la réaffectation des ressources économisées du fait du réemploi des chômeurs de longue durée dans des entreprises à but d'emploi. Chaque territoire dispose ainsi d'un fonds d'expérimentation qui alloue 18 000 euros par poste créé dans des entreprises à but d'emploi proposant des services utiles à la collectivité mais non fournis par le secteur marchand faute de rentabilité (services dans le domaine de la protection de l'environnement, de l'aide à la personne par exemple). Pour éviter la concurrence déloyale, un comité de pilotage contrôle et

surveillance que les emplois créés ne soient pas détruits dans le secteur marchand. En deux ans et demi, ce dispositif a produit des résultats très positifs : 800 emplois créés, la majorité des demandeurs d'emploi ont adhéré au projet et sont sur la voie de la réinsertion. Tout cela participe à la cohésion du territoire. L'idée est désormais de pouvoir étendre cette expérimentation à 5 fois plus de territoires.

Laëtitia Vitaud met en avant la nécessité **d'inventer de nouvelles institutions qui favorise un partage de la valeur ajoutée plus juste**. Il faut **renforcer le rôle des syndicats** en favorisant la défense des travailleurs dans les emplois de service. Il faut également **élargir la protection sociale à d'autres dimensions** comme celle du logement.

Patrick Artus précise les modalités d'intervention de l'Etat et rappelle qu'il faut **choisir de bonnes politiques** et délaisser les politiques conjoncturelles (baisse des taux d'intérêt et déficits) pour des politiques structurelles bien plus efficaces pour corriger le déséquilibre dans le partage des revenus et pour soutenir la croissance.

En conclusion : Seuls les pouvoirs publics peuvent fournir les capacités à l'économie et la société de pouvoir saisir les prochaines opportunités de ces grandes transformations sans laisser personne sur le bord du chemin. L'enjeu est alors de concilier les transitions démographique, énergétique et technologique avec la cohésion sociale.

DES PISTES D'EXPLOITATION PEDAGOGIQUE :

La question des grandes transformations à venir ainsi que celles de la gestion des nouveaux risques et des nouvelles opportunités à saisir dans la société contemporaine constituent la trame de fond du nouveau programme de Sciences économiques et sociale de la classe de terminale.

Sa finalité est notamment de « contribuer à la formation civique des élèves grâce à la maîtrise de connaissances qui favorisent la participation au débat public sur les grands enjeux économiques, sociaux et politiques des sociétés contemporaines. » Ainsi beaucoup de ces grandes transformations, de leurs impacts et des solutions possibles pour les accompagner sont étudiés.

- Dans la partie dédiée aux sciences économiques, le chapitre 1 permet d'étudier les sources et les défis de la croissance économique, notamment les effets du progrès technique sur la croissance, sur les inégalités et sur la préservation de l'environnement.
- Dans le chapitre 2, on s'interroge notamment sur les effets de la mondialisation sur l'emploi et les inégalités.
- Dans le chapitre 3, on étudie les différentes solutions au chômage.
- En sociologie et sciences politiques, les mutations du marché du travail et de l'emploi, le rôle de l'école dans la mobilité sociale et l'évolution de la société ainsi que les formes et les facteurs explicatifs de l'engagement politique dans les sociétés démocratiques sont présentés.
- Le regard croisé permet enfin d'interroger la question des inégalités et des différentes conceptions de la justice sociale ainsi que d'analyser les différentes modalités de l'action publique pour l'environnement, notamment pour lutter sur le réchauffement climatique.

DES RESSOURCES POUR APPROFONDIR :

Les ouvrages des intervenants :

Patrick Artus, Marie-Paule Virard, (2018) Et si les salariés se révoltaient ? Fayard
Pascal Demurger, (2019), L'entreprise du XXIème siècle sera politique ou ne sera plus, Guide (broché)
Claire Hédon, Daniel Le Guillou Didier Goubert (2019), Zéro chômeur ! Guide (broché)
Laetitia Vitaud (2019), Du labeur à l'ouvrage, Essai (broché)

Ressources complémentaires :

Sur les grandes transformations à venir :
Michel Candessus, (2017), Vers le monde en 2050, Fayard
Jean-Hervé Lorenzi et Mickaël Berrebi (2014), Un monde de violences. L'économie mondiale 2015-2030, Eyrolles
Jacques Mistral (dir.) (2015), Le climat va-t-il changer le capitalisme ? Eyrolles
Daniel Cohen (2018), « Il faut dire que les temps ont changé... » : Chronique (fiévreuse) d'une mutation qui inquiète, Albin Michel

Sur l'approche multidimensionnelle de la pauvreté :

Bertin, Alexandre. « La pauvreté comme privation de capacités », Regards croisés sur l'économie, vol. 4, no. 2, 2008, pp. 43-45.

Sur la responsabilité sociale de l'entreprise :

Martinet, Alain-Charles, et Marielle A. Payaud. « Formes de RSE et entreprises sociales. Une hybridation des stratégies », Revue française de gestion, vol. 180, no. 11, 2007, pp. 199-214.
Nicolas Postel, Didier Cazal, Frédéric Chavy, Richard Sobel (2011), La Responsabilité Sociale de l'Entreprise : Nouvelle régulation du capitalisme ? Broché

Sur l'expérimentation « zéro chômeur de longue durée » :

Sur l'entreprise à mission et la loi PACTE :

<https://www.economie.gouv.fr/plan-entreprises-pacte>

&

<https://business.lesechos.fr/entrepreneurs/juridique/0600391856457-les-entreprises-a-mission-defendront-un-interet-collectif-ou-general-326117.php>

BEST OF DES #EEE2019 EN VIDÉO



Cliquer [ici](#)

**RETROUVEZ TOUTES LES VIDÉOS SUR
NOTRE CHAÎNE YOUTUBE :**

[MELCHIOR TV](#)

